

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2619

21 octobre 2013

SOMMAIRE

Bayerische Entwicklung S.P.F.	125676	PFCE Poland I S.à r.l.	125696
B.O.A. Group S.A.	125685	Phoenix Patrimoine Investments	125708
Broad Street Lux2 S. à r.l.	125687	Phoibos II S.A.	125669
CCP Holdings I - End S.à r.l.	125675	PMC Constructions S.à r.l.	125671
CEREP III Denmark S.à r.l.	125675	PPF Goethe Holding S.à r.l.	125668
CEREP III Investment G S.à r.l.	125673	Pribinvest S.A.	125668
CEREP II Investment Fifteen S.à r.l.	125674	Primavera Pain s.à r.l.	125689
Egospirit S.A.	125673	QFIB Healthcare 2 S.à r.l.	125667
Ellig Capital S.A.	125670	Regulator Luxembourg S.à r.l.	125669
Elst Associes Management Consultants S.à r.l.	125673	SES Astra	125671
Elst Associes Management Consultants S.à r.l.	125674	Sibateo International S.à r.l.	125679
Finavest	125674	Signes S.à r.l.	125668
Good Flight Sàrl	125690	Smart Metering Systems S.à r.l.	125672
Hupah Investor Holdings S.à r.l.	125711	Société Civile Immobilière WAUTERS .	125675
International Golf & Leisure S.A.	125672	SPF - Sierra Portugal	125681
K2 Constructions S.à r.l.	125667	SS&C GlobeOp (Luxembourg)	125666
Kyllian Charcot S.à r.l.	125694	Studio Polenta S.à r.l.	125683
Lazio S.A.	125703	Summer Co 2 S.à r.l.	125698
LB Vintners Bridge (Luxembourg) S.à r.l.	125666	TechnoMarine S.A, Succursale de Luxembourg	125672
Leonard Stephane S.à r.l.	125667	Third Eye Capital Credit Opportunities Fund	125670
Liewens-Partner-Famillje Berodung A.s.b.l.	125677	Tiana Real Estate S.A.	125668
Luxtepro S.à r.l.	125667	TLD S.à r.l.	125670
MEP S.à r.l.	125706	TRADACOM s.à r.l.	125669
M-INVEST S.A.	125667	Trina Solar (Luxembourg) Overseas Systems S.à r.l.	125700
Nails 4 You Sàrl	125678	Trustconsult Luxembourg S.A.	125670
New Casastyle s.à r.l.	125678	Whitehall European RE 10 S.à r.l.	125673
OB Partnership GP S.à r.l.	125671	Whitehall European RE 1 S.à r.l.	125666
Patrimoine Lys Martagon S.A.	125669	Whitehall European RE 2 S.à r.l.	125676
Pego SCI	125692	Whitehall European RE 4 S.à r.l.	125674
		Wutang Holdings S.à r.l.	125672

Whitehall European RE 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 6.804.804,00.**

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 110.333.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires, tenue en date du 09 août 2013, a décidé d'accepter:

- la démission de Maxime Nino en qualité de gérant de la Société avec effet au 9 août 2013.
- la nomination avec effet au 09 août 2013 et pour une durée indéterminée, en qualité de gérant de la Société de GS Lux Management Services Sarl, ayant son adresse professionnelle au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 88045

Le Conseil de Gérance sera, à partir du 9 août 2013, composé comme suit:

- Marielle STIJGER, gérant
- GS Lux Management Services Sarl, gérant
- Dominique LE GAL, gérant
- Michael FURTH, gérant
- Véronique MENARD, gérant

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société
Marielle STIJGER
Gérante

Référence de publication: 2013123877/23.

(130150634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2013.

SS&C GlobeOp (Luxembourg), Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 375.000,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 174.320.

EXTRAIT

En date du 24 juin 2013, l'associé unique de la Société a nommé M. Neil Thomas O'Brien, né le 20 janvier 1970 à Dublin (Irlande), résidant professionnellement au 15, rue Edward Steichen, 2^{ème} étage, L-2540 Luxembourg, gérant de la Société avec effet au 24 juin 2013 pour une durée indéterminée.

En date du 31 juillet 2013, le conseil de gérance de la Société a nommé M. Neil Thomas O'Brien, prénommé, et M. Nick Curwen, né le 22 septembre 1976 à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), résidant professionnellement au 15, rue Edward Steichen, 2^{ème} étage, L-2540 Luxembourg, délégués à la gestion journalière de la Société avec effet au 31 juillet 2013 pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 août 2013.

Pour la Société
Signature

Référence de publication: 2013123938/20.

(130150452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2013.

LB Vintners Bridge (Luxembourg) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 127.595.

Les comptes annuels au 30 novembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LB Vintners Bridge (Luxembourg) S.à r.l.
Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013124304/11.

(130150854) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2013.

M-INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8028 Strassen, 24, rue Mathias Goergen.
R.C.S. Luxembourg B 89.704.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour M-INVEST S.A.
FIDUCIAIRE DES PME SA

Référence de publication: 2013124316/11.

(130151188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2013.

Luxtécpro S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.
R.C.S. Luxembourg B 172.405.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 2 septembre 2013.

Référence de publication: 2013124314/10.

(130151405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2013.

Leonard Stephane S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8824 Perlé, 7, rue Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 155.143.

Procès-verbal de l'assemblée générale extra-ordinaire du 30 Août 2013

Il résulte de l'AGE tenue ce 30 Août 2013 ce qui suit:

Transfert du siège social de n°8 Route de Bigonville à L-8832 Rombach, vers n°7 Rue Neuve à L-8824 PERLE à daté du 1^{er} septembre 2013.

LEONARD STEPHANE Sàrl

Référence de publication: 2013124306/12.

(130151039) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2013.

K2 Constructions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5333 Moutfort, 32, rue d'Oetrange.
R.C.S. Luxembourg B 148.450.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013124288/10.

(130151172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2013.

QFIB Healthcare 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 154.035.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour QFIB Healthcare 2 S.à r.l.
Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013124409/11.

(130151344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2013.

Pribinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 107.957.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 20 mars 2013

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 20 mars 2013:

Ont été réélus aux fonctions d'administrateur, leur mandat prenant fin à l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice 2013:

- Monsieur Philippe Havaux demeurant professionnellement à L - 1150 Luxembourg, route d'Arlon, 287
- Monsieur Serge Cammaert, demeurant professionnellement à L - 1150 Luxembourg, route d'Arlon, 287
- Monsieur Yves Lahaye, demeurant professionnellement à L - 1150 Luxembourg, route d'Arlon,

A été élu réviseur d'entreprises agréé, pour la même durée:

- Ernst & Young S. A., ayant son siège social à L - 5365 Munsbach, 7 Parc d'Activité Syrdall

Pour extrait certifié conforme

Référence de publication: 2013124401/17.

(130151205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2013.

PPF Goethe Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 2, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 147.348.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 02-09-2013.

Pramerica Luxembourg Corporate Directorship S.A.R.L.

Signature

Référence de publication: 2013124398/12.

(130151077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2013.

Signes S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 79.475.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013124475/10.

(130151073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2013.

Tiana Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 108.545.

—
Lors de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 21 août 2013, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

1. Acceptation de la démission de Géraldine Schmit, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat d'administrateur, avec effet immédiat.

2. Nomination de Chafai Baihat, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat d'administrateur, avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2016 et qui se tiendra en 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 août 2013.

Référence de publication: 2013124526/15.

(130151398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2013.

Phoibos II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 166.950.

Par décision du Conseil d'administration du 12 août 2013, M. Lorenzo GALLUCCI, 29, Pall Mall, SW1Y 5LP, London, UNITED KINGDOM, a été coopté au Conseil d'administration, en remplacement de Monsieur Giuliano BIDOLI, démissionnaire.

Son mandat s'achèvera avec ceux des autres Administrateurs à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2017.

Luxembourg, le 02.09.2013.

Pour: PHOIBOS II S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Aurélie Katola / Susana Goncalves Martins

Référence de publication: 2013124391/17.

(130151449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2013.

Patrimoine Lys Martagon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 91.894.

Le bilan de la société au 31/12/2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013124387/12.

(130150856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2013.

Regulator Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 113.188.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Value Partners S.A.

Référence de publication: 2013124413/10.

(130150985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2013.

TRADACOM s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8832 Rombach-Martelange, 3, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 169.136.

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social le 30 août 2013

Décision

Il est porté à la connaissance des tiers, qu'à partir du 1^{er} septembre 2013, le siège social de la société Tradacom Lux s.à r.l. va être transféré vers l'adresse suivante:

3, route d'Arlon

L-8832 Rombach-Martelange

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013124529/15.

(130150699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2013.

TLD S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.
R.C.S. Luxembourg B 153.315.

Il résulte d'une décision de l'associé unique du 30 août 2013 de transférer le siège social de la société à l'adresse suivante:

- L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

Pour avis sincère et conforme
Pour la Société
Luc MORREN
Gérant

Référence de publication: 2013124527/14.

(130150733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2013.

Trustconsult Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.
R.C.S. Luxembourg B 86.995.

Extrait des résolutions adoptées en date du 29 août 2013, lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société TRUSTCONSULT LUXEMBOURG S.A.

- La démission de Mme Noeleen GOES-FARRELL de son mandat d'administrateur a été acceptée avec effet au 31 juillet 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TRUSTCONSULT LUXEMBOURG S.A.
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2013124532/15.

(130151338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2013.

Third Eye Capital Credit Opportunities Fund, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 138.045.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2013.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2013124513/13.

(130151311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2013.

Ellig Capital S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 16A, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 140.613.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire en date du 7 juin 2013

Transfert du siège social avec effet au 1^{er} septembre 2013

- L-1930 Luxembourg, 16a, avenue de la Liberté

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013124770/12.

(130151674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2013.

OB Partnership GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 11, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 153.283.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée générale extraordinaire tenue le 31 août 2013

Il en résulte dudit procès-verbal que:

- L'Assemblée Générale prend acte de la fin du mandat de Monsieur Paul B.W.L. Lamberts, ayant son adresse professionnelle au 169, rue des Romains, L-8041 Bertrange, en tant que gérant de la société.

- L'Assemblée Générale nomme en tant que gérant de la société Monsieur Robert Heros, ayant son adresse professionnelle au 15, Av. G.-D. Charlotte, L-3441 Dudelange. La durée du mandat débute au 31 août 2013 pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2013124368/17.

(130151235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2013.

SES Astra, Société Anonyme.

Siège social: L-6832 Betzdorf, Château de Betzdorf.

R.C.S. Luxembourg B 22.589.

—
EXTRAIT

Conseil d'Administration

Suite à la décision de l'actionnaire de SES Astra S.A. du 30 août 2013, Mr. Karim Michel Sabbagh a élu comme Administrateur du Comité d'Administration de SES Astra S.A. avec effet au 1^{er} septembre 2013 jusqu'à l'assemblée générale qui approuve les comptes annuels de l'année 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Betzdorf, le 2 septembre 2013.

Pour la Société

Pierre Margue

Un mandataire / Vice President, Legal Services Corporate and Finance

Référence de publication: 2013124470/17.

(130151147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2013.

PMC Constructions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 40.000,00.

Siège social: L-4984 Sanem, Z.I. Gadderscheier.

R.C.S. Luxembourg B 137.137.

—
Extrait de l'Assemblée générale extraordinaire du 24 août 2013

Madame Odile HILGER, pré qualifiée, déclare par les présentes céder quatre-vingt-dix-huit (98) parts sociales qu'elle détient dans la société PMC Construction S.A.R.L., prédite, à Monsieur Jorge Daniel PINTO, pré qualifié, lequel ici présent et ce acceptant, au prix convenu entre parties.

Unique résolution

Suite à la cession de quatre-vingt-dix-huit (98) parts sociales de Madame Odile HILGER à Monsieur Jorge Daniel PINTO, les parts sociales sont désormais détenues comme suit:

Monsieur Jorge Daniel PINTO, prénommé, trois cents deux parts sociales	302
Monsieur Marco HOFFMANN, prénommé, quatre-vingt-dix-huit parts sociales	98
Total: quatre cents parts sociales	400

Fait en triples exemplaires, à Sanem, le 24 août 2013. Madame Odile HILGER / Monsieur Jorge Daniel PINTO / Monsieur Marco HOFFMANN.

Référence de publication: 2013124393/20.

(130151037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2013.

Smart Metering Systems S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8287 Kehlen, 15, Zone Industrielle.
R.C.S. Luxembourg B 157.938.

—
Extrait des résolutions de l'assemblée générale du 23 août 2013

Les associés de la société ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Résolution 1:

Le siège social est transféré à l'intérieur de la commune de Kehlen à partir du 2 septembre 2013.

Résolution 2:

A partir du 2 septembre 2013, l'adresse de la société est fixée à:
L-8287 KEHLEN, 15, Zone Industrielle

Kehlen, le 2 septembre 2013.

Pour extrait conforme

La société

Référence de publication: 2013124480/17.

(130151145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2013.

TechnoMarine S.A, Succursale de Luxembourg, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1882 Luxembourg, 12, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 133.021.

—
Il résulte d'une décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire de TechnoMarine S.A., une société de droit suisse, tenue le 19 juillet 2013, une réorganisation du Conseil d'Administration de TechnoMarine S.A., comme suit:

Données relatives à la personne morale de droit étranger, TechnoMarine S.A., une société de droit suisse:

- démission de Monsieur Jean-Marc CREPIN de son mandat d'Administrateur de la société TechnoMarine S.A.;
 - démission de Monsieur Gilles DAVIGNON de son mandat d'Administrateur de la société TechnoMarine S.A.;
 - nommer comme nouvel Administrateur de la société TechnoMarine S.A. Monsieur Edouard LOTTHE, employé privé, demeurant professionnellement au 133, rue de Tahère F-92 210 Saint cloud avec effet au 19 juillet 2013;
 - nommer comme nouvel Administrateur de la société TechnoMarine S.A. Monsieur Jacques-Philippe AURIOL, employé privé, demeurant professionnellement au 2, rue de la Rôtisserie, CH-1204 Genève avec effet au 19 juillet 2013.
- Luxembourg, le 30 août 2013. Signatures.

Référence de publication: 2013124504/17.

(130151140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2013.

Wutang Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 177.004.

—
Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 août 2013.

Référence de publication: 2013124544/10.

(130150748) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2013.

International Golf & Leisure S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9748 Eselborn, Mecherwee.
R.C.S. Luxembourg B 96.592.

—
Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013124846/10.

(130151928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2013.

Whitehall European RE 10 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 165.230.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires, tenue en date du 09 août 2013, a décidé d'accepter:

- la démission de Maxime Nino en qualité de gérant de la Société avec effet au 9 août 2013.
- la nomination avec effet au 09 août 2013 et pour une durée indéterminée, en qualité de gérant de la Société de GS Lux Management Services Sarl, ayant son adresse professionnelle au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 88045

Le Conseil de Gérance sera, à partir du 9 août 2013, composé comme suit:

- Marielle STIJGER, gérant
- GS Lux Management Services Sarl, gérant
- Dominique LE GAL, gérant
- Michael FURTH, gérant
- Véronique MENARD, gérant

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société
Marielle STIJGER
Gérante

Référence de publication: 2013123878/23.

(130150633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2013.

CEREP III Investment G S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 136.029.

EXTRAIT

Il apparait que M. Guy Harles, gérant de la Société, a changé son adresse professionnelle et demeure désormais professionnellement au 14, rue Erasme, 2082 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 août 2013.

Référence de publication: 2013124088/13.

(130150894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2013.

Elst Associes Management Consultants S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 50, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 151.072.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013125287/9.

(130152340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2013.

Egospirit S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 144.803.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013125283/9.

(130152616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2013.

Elst Associes Management Consultants S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 50, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 151.072.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013125288/9.

(130152341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2013.

Finavest, Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 14.037.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013125298/9.

(130152693) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2013.

Whitehall European RE 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.593.575,00.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.
R.C.S. Luxembourg B 128.511.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires, tenue en date du 09 août 2013, a décidé d'accepter:

- la démission de Maxime Nino en qualité de gérant de la Société avec effet au 9 août 2013.

- la nomination avec effet au 09 août 2013 et pour une durée indéterminée, en qualité de gérant de la Société de GS Lux Management Services Sarl, ayant son adresse professionnelle au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 88045

Le Conseil de Gérance sera, à partir du 9 août 2013, composé comme suit:

- Marielle STIJGER, gérant
- GS Lux Management Services Sarl, gérant
- Dominique LE GAL, gérant
- Michael FURTH, gérant
- Véronique MENARD, gérant

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société
Marielle STIJGER
Gérante

Référence de publication: 2013123881/23.

(130150630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2013.

CEREP II Investment Fifteen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 128.647.

EXTRAIT

Il apparaît que M. Guy Harles, gérant de la Société, a changé son adresse professionnelle et demeure désormais professionnellement au 14, rue Erasme, 2082 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 30 août 2013.

Référence de publication: 2013124071/13.

(130150769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2013.

CEREP III Denmark S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 130.269.

—
EXTRAIT

Il apparaît que M. Guy Harles, gérant de la Société, a changé son adresse professionnelle et demeure désormais professionnellement au 14, rue Erasme, 2082 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 30 août 2013.

Référence de publication: 2013124077/13.

(130150851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2013.

CCP Holdings I - End S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 131.777,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 136.772.

—
Extrait du procès-verbal du conseil de gérance de la société en date du 12 juin 2013 (traduction libre)

Il résulte du procès-verbal, du conseil de gérance de la Société daté du 12 juin 2013 que le siège social de la Société a été transféré avec effet au 1^{er} septembre 2013 à l'adresse suivante:

25C, boulevard Royal

L-2449 Luxembourg

Il convient également de noter que:

- Monsieur Brian Patterson, gérant de catégorie A la Société, désormais réside professionnellement à 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;

- Le siège social de l'associé unique de la Société, CCP Acquisition Holdings Luxco S.à r.l., se situe désormais à 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 août 2013.

Phill Williams.

Référence de publication: 2013124058/20.

(130150968) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2013.

S.C.I. WAUTERS, Société Civile Immobilière WAUTERS, Société Civile.

Siège social: L-2668 Luxembourg, 2-8, rue Julien Vesque.
R.C.S. Luxembourg E 532.

—
DISSOLUTION

Extrait de dissolution du 29 août 2013

L'AN DEUX MILLE TREIZE

Le vingt-neuf août

Se sont réunis:

1. Monsieur Jean-Claude Wauters, administrateur de société, né à Etterbeek, le 12 février 1957, demeurant à L-6795 Grevenmacher, 25, rue de Wecker

2. Monsieur Jean-Paul Frank, expert comptable, né à Luxembourg, le 12 novembre 1969, demeurant à L-7521 Mersch, 30, rue des Champs

Qui ont déterminé:

I.- Qu'ils sont les seuls associés de la Société Civile Immobilière WAUTERS, avec siège social à L-2668 Luxembourg, 2-8, rue Julien Vesque, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro E 532.

II.- Que le capital social de la Société Civile Immobilière WAUTERS est reparti de manière suivante:

1. Monsieur Jean-Claude Wauters, prénommé, quarante-neuf parts sociales	49
2. Monsieur Jean-Paul Frank, prénommé, une parts sociales	<u>1</u>
Total: cent parts sociales	50

III.- Que les associés, présents ou représentés comme dit ci-avant, décident la dissolution de la société avec effet immédiat.

IV.- Que les associés, présents ou représentés comme dit ci-avant, s'engagent à reprendre personnellement et solidairement l'actif et le passif de la société selon les règles du droit luxembourgeois.

V.- Que les associés, présents ou représentés comme dit ci-avant, donnent décharge au gérant actuel de la société pour l'exécution de son mandat.

VI.- Que les livres et documents comptables de la société seront conservés pendant cinq ans à L-2668 Luxembourg, 2-8, rue Julien Vesque.

VII.- Qu'il a été donné au porteur de cette expédition tous les pouvoirs pour la publication et l'enregistrement de cet extrait.

Suite aux résolutions qui précèdent, les associés prénommés comme dit ci-avant, constatent que la Société Civile Immobilière WAUTERS a cessé d'exister et qu'elle est dissoute avec effet immédiat.

Luxembourg, le 29 août 2013.

Jean-Claude Wauters / Jean-Paul Frank.

Référence de publication: 2013123823/36.

(130150327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2013.

Whitehall European RE 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 6.804.804,00.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 110.334.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires, tenue en date du 09 août 2013, a décidé d'accepter:

- la démission de Maxime Nino en qualité de gérant de la Société avec effet au 9 août 2013.

- la nomination avec effet au 09 août 2013 et pour une durée indéterminée, en qualité de gérant de la Société de GS Lux Management Services Sarl, ayant son adresse professionnelle au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 88045

Le Conseil de Gérance sera, à partir du 9 août 2013, composé comme suit:

- Marielle STIJGER, gérant

- GS Lux Management Services Sarl, gérant

- Dominique LE GAL, gérant

- Michael FURTH, gérant

- Véronique MENARD, gérant

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Marielle STIJGER

Gérante

Référence de publication: 2013123879/23.

(130150632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2013.

Bayerische Entwicklung S.P.F., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 76.529.

DISSOLUTION

L'an deux mille treize.

Le trente-et-un juillet.

Pardevant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A COMPARU

Madame Dominique FOUBERT, demeurant à B-9112 Sint Niklaas, 26, Hulstbaan,

ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette, agissant en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée annexée aux présentes.

La prédite mandataire, agissant ès-qualités, prie le notaire instrumentant de documenter:

- que sa mandante est seule propriétaire de toutes les actions de la société anonyme, BAYERISCHE ENTWICKLUNG S.P.F., société de gestion de patrimoine familial, avec siège social à L-2311 Luxembourg, 3, Avenue Pasteur, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 7 6.529,

constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 27 juin 2000, publié au Mémorial C numéro 793 du 30 octobre 2000, dont les statuts ont été modifiés au termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant en date du 24 novembre 2003, publié au Mémorial C 1370 du 27 décembre 2003, portant entre autres sur une augmentation du capital social de 2.900.000,- EUR (deux millions neuf cent mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 100.000,- EUR (cent mille euros) à 3.000.000,- EUR (trois millions d'euros), par incorporation du résultat reporté, sans création d'actions nouvelles; et au termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant en date du 03 avril 2008, publié au Mémorial C 1243 du 22 mai 2008.

Que le capital social est fixé à TROIS MILLIONS D'EUROS (EUR 3.000.000,-), représenté par MILLE (1.000) ACTIONS d'une valeur nominale de TROIS MILLE EUROS (EUR 3.000,-) chacune,

- que sa mandante décide de dissoudre ladite société;
- que tout le passif de la société a été réglé, sinon dûment provisionné;
- qu'en sa qualité d'actionnaire unique, sa mandante reprend tout l'actif à son compte;
- que sa mandante reprend à son compte tout passif éventuel, même non encore connu, et qu'elle assume pour autant que de besoin, la qualité de liquidateur;
- que la liquidation de la société peut être considérée comme définitivement clôturée;
- que décharge est accordée aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes de la société;
- que les livres et documents de la société se trouvent conservés pendant cinq (5) ans à l'adresse du siège de ladite société.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 09 août 2013. Relation: EAC/2013/10642. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013124015/44.

(130151390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2013.

Liewens-Partner-Famillje Berodung A.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 89, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg F 5.014.

Art. 2. Objet. L'association a pour objet:

- de gérer un ou plusieurs centres de consultations proposant à partir d'un personnel compétent, une aide psychique à des personnes de tout âge ayant des difficultés dans leur vie personnelle, relationnelle ou professionnelle, dans le but de les accompagner dans la recherche personnelle d'une solution appropriée à leurs problèmes
- d'organiser des groupes d'interaction psycho-dynamique et des rencontres de croissance personnelle et relationnelle pour des personnes désirant renforcer leur équilibre psychologique
- d'orienter, le cas échéant, les personnes souffrant de troubles psychiques graves ou de déficiences de santé vers les soins compétents
- d'amener un large public à comprendre que beaucoup de difficultés psychiques et beaucoup de déficiences en communication interpersonnelle peuvent trouver une solution qui rétablit une meilleure qualité de vie

Art. 4. Membres. L'association se compose de membres actifs. Les membres actifs sont des personnes physiques ou morales qui demandent au Conseil d'Administration leur adhésion et s'engagent à agir en faveur de l'Association.

L'Administration

Art. 8. Les organes. L'activité de l'Association s'exerce à travers ses organes qui sont:

1. L'Assemblée Générale

Elle est l'instance suprême de l'Association.

2. Le Conseil d'Administration.

Elu par l'Assemblée Générale et chargé par elle de l'exécution et, au besoin, de l'interprétation de ses directives.

Art. 9. Assemblée Générale. L'Assemblée Générale est composée de l'ensemble des membres actifs.

Elle décide souverainement de l'activité générale, des buts de l'Association et de son orientation. Elle élit le Conseil d'Administration.

Elle est convoquée par celui-ci une fois par an suivant la loi du 21 avril 1928.

Elle peut être réunie extraordinairement autant de fois que l'intérêt de l'Association l'exige. Les convocations individuelles, faites huit jours à l'avance par les soins du Conseil d'Administration, doivent être accompagnées d'un ordre du jour.

Une délibération de l'Assemblée Générale est nécessaire pour les objets désignés à l'article 4 de la loi organique du 21 avril 1928 et pour:

- a) la fixation des cotisations qui ne peuvent dépasser 10 € indice 100
- b) l'approbation des rapports de gestion et d'activité du Conseil d'Administration
- c) la nomination de deux vérificateurs de caisse.

Le vote de l'Assemblée Générale se fait par membre. En cas d'empêchement, le membre pourra se faire représenter par un autre membre moyennant une procuration. Chaque membre ne peut représenter qu'un seul membre absent.

L'Assemblée Générale décide par vote à main levée ou par vote secret. Le vote est secret lorsque des personnes y sont impliquées. Les décisions sont prises à la majorité simple des suffrages exprimés. En cas de partage celle du président est prépondérante. Le rapport de l'Assemblée Générale peut être consulté au secrétariat.

Art. 11. Gestion. Le Conseil d'Administration convoque l'Assemblée Générale et lui présente annuellement son rapport d'activité.

Il est chargé d'étudier les problèmes qui se posent à l'Association. Le Conseil d'Administration procède à la désignation d'un président, d'un vice-président, d'un secrétaire et d'un trésorier.

Cette désignation se fait par vote à main levée ou par vote secret si un membre du Conseil d'Administration en fait la demande.

Le président représente l'Association et en dirige les travaux. Il préside aux débats du Conseil d'Administration. En cas d'empêchement, le président est remplacé par le vice-président ou, à défaut de ce dernier, par le membre le plus âgé du Conseil d'Administration.

Le secrétaire est chargé de la rédaction des documents de l'Association et des procès-verbaux des assemblées générales et des réunions du Conseil d'Administration.

Les documents et correspondances qui engagent la responsabilité de l'Association sont signés par le président ou son remplaçant.

Le trésorier est chargé du recouvrement des cotisations, du contrôle des listes d'affiliation et de la comptabilité. A la fin de chaque exercice, qui est la fin de l'année civile, le trésorier présente le compte financier aux vérificateurs de caisse et au Conseil Administratif exécutif.

Référence de publication: 2013123481/58.

(130149806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2013.

**New Casastyle s.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Nails 4 You Sarl).**

Siège social: L-4959 Bascharage, 54, Zone Op Zaemer.
R.C.S. Luxembourg B 145.574.

L'an deux mille treize, le huit août.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

A COMPARU:

Monsieur Jean-Marie WOHL, expert-comptable, né à Differdange le 17 mars 1961, demeurant à L-4610 Nieder Korn, 57, rue de Longwy, détenteur de cent (100) parts sociales.

Lequel comparant, agissant en sa qualité de seul associé de la société à responsabilité limitée "NAILS 4 YOU SARL" (numéro d'identité 2009 24 08 044), avec siège social à L-1128 Luxembourg, 28-30, Val St. André, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 145.574, constituée suivant acte reçu par le notaire Frank MOLITOR, alors de résidence à Dudelange, en date du 26 mars 2009, publié au Mémorial C, numéro 850 du 21 avril 2009,

a requis le notaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de changer la dénomination de la société de «NAILS 4 YOU SARL» en «NEW CASASTYLE s.à r.l.» et en conséquence de modifier l'article 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}** . La société prend la dénomination de «NEW CASASTYLE s.à r.l.»

Deuxième résolution

L'associé unique décide de transférer le siège social à L-4959 Bascharage, 54, Zone Op Zaemer et en conséquence de modifier l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2.** Le siège de la société est établi à Bascharage.»

Troisième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 3 des statuts, relatif à l'objet social, pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 3.** La société a pour objet l'exploitation d'une agence immobilière, ainsi que l'achat, la vente, la location, la promotion et la mise en valeur de tous immeubles bâtis et non bâtis, ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet ou qui seront de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

Elle peut effectuer tous placements immobiliers ou mobiliers, contracter tous emprunts, avec ou sans affectation hypothécaire, tant pour son propre compte que pour le compte de tiers, se porter caution ou garant pour le compte de tiers.

La société pourra enfin, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, réaliser tous actes, transactions ou opérations commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet et qui seront de nature à en faciliter ou développer la réalisation."

Le comparant déclare, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le bénéficiaire réel de la société faisant l'objet des présentes et agir pour son propre compte et certifie que la société ne se livre pas et ne s'est pas livrée pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à environ mille euros (€ 1.000.-).

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: WOHL, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 14 août 2013. Relation: CAP/2013/3135. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés.

Bascharage, le 27 août 2013.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2013123471/56.

(130148965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2013.

Sibateo International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 150.663.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and thirteen, on the sixth day of August.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED:

The limited liability company, REFI Real Estate Finance International Limited, a limited liability company incorporated under the laws of the British Virgin Islands, having its registered address OMC Chambers, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, registered with the Registrar of Corporate Affairs of British Virgin Islands under number 1036641, owner of 500 shares, representing together 100 percent of the share capital of Sibateo International S.à r.l.,

here represented by Mr Max MAYER, private employee, professionally residing in L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal delivered to the attorney, which after having been signed ne varietur by the attorney and the undersigned notary shall remain attached to the present deed.

Such appearing party, through its attorney, has requested the notary to act:

1.- That the appearing party is the sole shareholder of the limited liability company "Sibateo International S.à r.l.", with registered office at 5, rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg, registered at the Trade and Companies' Register of Luxembourg ("Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg"), section B, under the number 150663 (hereinafter referred to as the "Company"), has been incorporated pursuant to a deed of Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated 24 December 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 342 dated 16 February 2010. The articles have last been amended by a deed of Maître

Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, on 17 September 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2472 dated 16 October 2010 (the "Company").

2. That the Company's capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12.500.-), represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, all fully paid up.

3. That the appearing party, as sole shareholder, resolves to dissolve the Company with immediate effect.

4. That the appearing party declares that it has full knowledge of the Articles of Incorporation of the Company and that it is fully aware of the financial situation of the Company.

5. That the appearing party, represented as said before, appoints itself as liquidator of the Company; and in its capacity as liquidator of the Company has full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so to bring into effect the purpose of this deed.

6. That the appearing party is vested with all the assets and hereby expressly declares that it will take over and assume liability for any known unpaid and for any as yet unknown liabilities of the Company.

7. That the appearing party, represented as said before, declares that the liquidation of the Company is closed and that any register of the Company recording the issuance of shares or any other securities shall be cancelled.

8. That the appearing party hereby grants full discharge to the managers for their mandate up to this date.

9. That the books and records of the dissolved Company shall be kept for five years at 5, rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg.

Upon these facts the notary stated that the company Sibateo International S.à r.l. was dissolved.

Costs

The amount of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the Company as a result of this deed, is approximately valued at nine hundred Euros (EUR 900.-).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the appearing party, known to the notary, the appearing person signed together with Us the notary the present deed.

Version française du texte oui précède:

L'an deux mille treize, le six août.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

La société à responsabilité limitée, REFI Real Estate Finance International Limited, constituée au Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à OMC Chambers, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, immatriculée auprès du Registrar of Corporate Affairs des Iles Vierges Britanniques sous le numéro 1036641, détentrice des cinq cent (500) parts sociales de la société Sibateo International S.à r.l.,

ici représentée par Monsieur Max MAYER, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

1. Que la comparante est l'associée unique de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination de Sibateo International S.à r.l., ayant son siège social à 5, rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg numéro B 150663, constituée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire résidant à Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg), en date du 24 décembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 342 du 16 février 2010. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte de Maître Francis KESSELER, notaire résidant à Esch-sur-Alzette, Grand duché de Luxembourg, en date du 17 septembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2472 du 16 octobre 2010 (la "Société").

2. Que le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cent euro (EUR 12.500.-) représenté par cinq cent (500) parts sociales avec une valeur nominale de vingt-cinq euro (EUR 25) chacune, toutes entièrement libérées.

3. Que la comparante, associé unique de la Société, prononce la dissolution de la Société avec effet immédiat.

4. Que la comparante déclare qu'elle est en pleine connaissance des statuts de la Société et qu'elle connaît parfaitement la situation financière de la Société.

5. Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, se désigne comme liquidateur de la Société et aura pleins pouvoirs d'établir, signer, exécuter et délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.

6. Que la comparante est investie de tout l'actif et qu'elle s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne.

7. Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission de parts ou de tous autres titres seront annulés.

8. Que la comparante donne décharge pleine et entière aux gérants pour leur mandat jusqu'à ce jour.

9. Que les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq ans à 5, rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg.

Sur base de ces faits le notaire a constaté la dissolution de la société Sibateo International S.à r.l..

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes s'élève à environ neuf cents euros (EUR 900,-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 13 août 2013. Relation GRE/2013/3353. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013123834/103.

(130150827) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2013.

SPF - Sierra Portugal, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.600,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 134.470.

In the year two thousand and thirteenth, on the sixth day of May,

Before Maître Joseph Elvinger, notary public, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

THERE APPEARED

SIERRA INVESTMENTS HOLDINGS, B.V., a Dutch company, having its registered office at Polarisavenue 61, 2132 JH Hoofddorp, The Netherlands, registered with the Commercial Register of Amsterdam under number 34108270, being the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of SPF - SIERRA PORTUGAL, a Luxembourg société à responsabilité limitée (private limited liability company) incorporated by a notarial deed drawn up on 4 December 2007 by Maître Martine Schaeffer, having its registered office at 46A, Avenue John F. Kennedy, 1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B.134.470, whose articles of association (the "Articles") have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Memorial") number 120, page 5750, dated 16 January 2008 (the "Company") and whose Articles have been amended for the last time by a notarial deed enacted by Maître Joseph Elvinger, notary, dated 16 November 2012, published in the Memorial number 208, page 9983 dated 29 January 2013 (the "Company"),

here represented by Flora Gibert, employee with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, which, initialled "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities,

hereby takes the following written resolutions in accordance with the provisions of article 13 of the Articles and article 200-2 of the Luxembourg law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended from time to time:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital by an amount of EUR 100 in order to bring the current share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each up to EUR 12,600 by the issuance of 100 shares.

Subscription and Payment

The Sole Shareholder declares to subscribe to the 100 newly issued shares of one Euro (EUR 1.-) each and to fully pay up such new shares through a payment in cash of EUR 300.000 out of which EUR 100 are allocated to the share capital of the Company and EUR 299.900 are allocated to the share premium account.

The funds corresponding to such contribution in cash are now at the disposal of the Company, proof of which had been produced to the undersigned notary.

Second resolution

Further to the above resolution, the Sole Shareholder resolves to amend the first paragraph of article 5 of the Articles, which shall be read as follows:

" **5.1.** The issued share capital of the Company is fixed at 12,600 Euro (EUR 12,600.-) represented by 12,600 (twelve thousand six hundred,) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each (hereafter referred to as the «Shares»). The holders of the Shares are together referred to as the «Shareholders»."

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately two thousand Euros (EUR 2,000.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing person, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing person, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille treize, le six mai

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, soussigné,

A COMPARU

SIERRA INVESTMENTS HOLDINGS, B.V., une société de droit hollandais, ayant son siège social à Polarisavenue 61, 2132 JH Hoofddorp, Pays-Bas, enregistrée auprès du Registre Commercial d'Amsterdam sous le numéro 34108270, étant l'associé unique (l'"Associé Unique") de SPF - SIERRA PORTUGAL, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois constituée par un acte notarié en date du 4 décembre 2007 dressé par Maître Martine Schaeffer, ayant son siège social au 46A, Avenue John F. Kennedy, 1855 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 134.470 et dont les statuts (les "Statuts") ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 120, page 5750, en date du 16 janvier 2008, et dont les Statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte notarié dressé par Maître Joseph Elvinger, notaire, en date du 16 novembre 2012, et publié au Mémorial numéro 208, page 9983, en date du 29 janvier 2013 (la "Société"),

ici représentée par Flora Gibert, clerc de notaire, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle, paraphée «ne varietur» par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui,

par la présente prend les résolutions écrites suivantes conformément aux dispositions de l'article 13 des Statuts et de l'article 200-2 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée le cas échéant:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmentation de capital social d'un montant de EUR 100 pour porter le capital social actuel de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'un Euro (EUR 1,-) chacune à EUR 12.600,- par l'émission de 100 parts sociales.

Souscription et Paiement

L'Associé Unique déclare souscrire aux 100 nouvelles parts sociales d'un Euro (EUR 1,-) chacune et les payer entièrement par un paiement en numéraire d'un montant de EUR 300.000 duquel EUR 100 sont alloués au capital social et EUR 299.900 sont alloués au compte de prime d'émission.

La preuve que les fonds correspondant au paiement sont maintenant à la disposition de la Société a été apportée au notaire soussigné.

Seconde résolution

Suite à la résolution adoptée ci-dessus, l'Associé Unique décide de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des Statuts de la Société, qui se lira dorénavant comme suit:

"Le capital social émis de la Société est fixé à 12.600 Euros (EUR 12.600,-) représenté par 12.600 (douze mille six cents) parts sociales (les «Parts Sociales»), ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-), chacune. Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après les «Associés»."

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison du présent acte, est évalué à environ deux mille Euros (EUR2.000,-).

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare qu'à la requête du comparant, le présent acte est établi en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, dont le notaire connaît le nom de famille, prénom, état civil et domicile, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F.GIBERT, J.ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 7 mai 2013. Relation: LAC/2013/21078. Reçu soixante quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I.THILL.

Référence de publication: 2013123838/100.

(130150501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2013.

Studio Polenta S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1831 Luxembourg, 5, rue de la Tour Jacob.

R.C.S. Luxembourg B 179.850.

— STATUTS

L'an deux mille treize.

Le douze août.

Pardevant Maître Christine DOERNER, notaire, de résidence à Bettembourg.

A COMPARU:

Mademoiselle Annick KIEFFER, employée privée, née à Luxembourg, le 4 mars 1988 (Matricule No 19880304103), demeurant à L-3377 Leudelange 22, rue de la Gare.

Monsieur Ricky TONIZZO salarié, né le 28 août 1979 à Luxembourg (Matricule No. 19790828154) demeurant 31 rue Fernand Mertens à L-3258 Bettembourg.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils constituent par la présente.

Titre I^{er} . - Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente entre les propriétaires actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée dénommée

"STUDIO POLENTA S.à r.l.", (ci-après la "Société"), régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet, pour compte propre, pour compte de tiers ou en participation, au Luxembourg ou à l'étranger, l'exploitation d'une agence de publicité, communication visuelle et marketing. La Société a également pour objet, pour son propre compte tant au Luxembourg qu'à l'étranger, l'organisation et le sponsoring de manifestations, conférences, salons, foires et séminaires, d'événements dans tous les domaines économiques - y inclus le domaine, commercial, industriel, immobilier, financier, du tourisme et dans le domaine cultural/artistique - y inclus spectacles musicaux, événements sportifs et expositions artistiques.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 3. La durée de la Société est illimitée.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg). Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (12.400,- EUR), divisé en cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-quatre euros (124,- EUR) chacune, intégralement libérées.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 7. Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six mois à donner par lettre recommandée à ses co-associés.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la Société.

Titre III. - Administration et Gérance

Art. 9. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 10. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 11. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 12. Lorsque la Société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société;

simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le où les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. Les produits de la Société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation.

Art. 18. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2013.

Souscription et Libération

Les statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les cent (100) parts sociales ont été souscrites comme suit:

Masemoiselle Annick KIEFFER, préqualifiée 10 parts.

Monsieur Ricky TONIZZO, préqualifié 90 parts.

et représentés comme dit ci-avant, et libérées entièrement par les souscripteurs prédits moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de douze mille quatre cents euros (12.400,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ neuf cent cinquante euros.

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital social ont pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social est établi à L-1831 Luxembourg, 5, rue Tour Jacob.

2. Mademoiselle Annick KIEFFER, employée privé, né à Luxembourg, le 4 mars 1988, demeurant à L-3370 Ledelange, 22 rue de la Gare, est nommée gérante technique de la Société pour une durée indéterminée.

3 Monsieur Ricky TONIZZO demeurant 31 rue Feranand Mertens est nommé gérant administratif de la société pour une durée indéterminée.

3. La Société est valablement engagée en toutes circonstances et sans restrictions ou par la signature conjointe du gérant administratif et du gérant technique.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif le comparant au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

DONT ACTE, fait et passé à Bettembourg, date qu'en tête des présentes.

DONT ACTE, fait et passé à Bettembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure.

Signé: Kieffer, Tonizzo, C. Doerner.

Enregistré à Esch/Alzette A.C. le 20 août 2013. Relation: EAC/2013/10905. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande au fin de l'inscription au Registre de Commerce et des Sociétés.

Bettembourg, le 26 août 2013.

Christine DOERNER.

Référence de publication: 2013123841/119.

(130150313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2013.

B.O.A. Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 27.633.

L'an deux mille treize, le treize août.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme B.O.A. GROUP S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte notarié, en date du 24 février 1988, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 146 du 31 mai 1988. Les statuts en ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, en date du 28 septembre 2012, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2665 du 30 octobre 2012.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Céline Bonvalet employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 412F, route d'Esch, qui assume également la fonction de scrutateur.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Arlette Siebenaler, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 101, rue Cents.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que toutes les actions étant nominatives, la présente Assemblée a été convoquée par des avis contenant l'ordre du jour envoyés par lettres recommandées aux actionnaires en date du 22 juillet 2013.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire.

Ladite liste de présence ainsi que, le cas échéant, les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

III.- Qu'il appert de cette liste de présence que sur les 455.541 (quatre cent cinquante-cinq mille cinq cent quarante-et-une) actions représentant l'intégralité du capital souscrit, 399.857 (trois cent quatre-vingt-dix-neuf mille huit cent cinquante-sept) actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

IV.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1) Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 10.091.120 Euros (dix millions quatre-vingt-onze mille cent vingt Euros) pour le porter de son montant actuel de 70.608.855 Euros (soixante-dix millions six cent huit mille huit cent cinquante-cinq Euros) à 80.699.975 Euros (quatre-vingt millions six cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent soixante-quinze Euros) par l'émission de 65.104 (soixante-cinq mille cent quatre) actions d'une valeur nominale de 155 Euros (cent cinquante-cinq Euros) chacune, assortie d'une prime d'émission globale de 30.338.464 Euros (trente millions trois cent trente-huit mille quatre cent soixante-quatre Euros);

2) Souscription et libération des 65.104 (soixante-cinq mille cent quatre) actions nouvellement émises par apport en numéraire d'un montant total de 40.429.584 euros (quarante millions quatre cent vingt-neuf mille cinq cent quatre-vingt-quatre Euros) dont:

a. 10.091.120 Euros (dix millions quatre-vingt-onze mille cent vingt Euros) seront alloués au capital social de la Société,

b. 30.338.464 Euros (trente millions trois cent trente-huit mille quatre cent soixante-quatre Euros) seront alloués à la prime d'émission.

3) Modification subséquente des statuts

V.- Le Président expose ensuite que conformément à l'article 32-3 de la loi sur les sociétés commerciales, tous les actionnaires ont été invités à participer à l'augmentation de capital aux conditions fixées par le Conseil qui précisait également le nombre de droits irréductibles de chacun. Après la fin du délai fixé par le Conseil d'Administration pour exercer le droit de souscription, le Conseil d'Administration a ouvert la période au cours de laquelle les actionnaires ayant aussi émis le souhait de souscrire à titre réductible pouvaient libérer leur souscription à titre réductible.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:

Première résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 10.091.120 Euros (dix millions quatre-vingt-onze mille cent vingt Euros) pour le porter de son montant actuel de 70.608.855 Euros (soixante-dix millions six cent huit mille huit cent cinquante-cinq Euros) à 80.699.975 Euros (quatre-vingt millions six cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent soixante-quinze) par l'émission de 65.104 (soixante-cinq mille cent quatre) actions d'une valeur nominale de 155 Euros (cent cinquante-cinq Euros) chacune, assortie d'une prime d'émission globale de 30.338.464 Euros (trente millions trois cent trente-huit mille quatre cent soixante-quatre Euros).

Souscription et Libération

Les 65.104 (soixante-cinq mille cent quatre) actions nouvelles sont souscrites comme suit par les actionnaires actuels ayant exercé leur droit de souscription à titre irréductible et réductible:

Nom	Prénom	Actions à titre irréductible	Actions à titre réductible
MONTEIL	Jean-François	37	
ALGABID	Hamid	25	17
de MEDEIROS	Marie Antoinette	33	
RYVALBERT	394	97
CREIGNOU	Christine	17	2
BMCE Bank	44 608	13135
ROUKIA TRADING	325	
ASSANKPON	Léonide	100	

NADAUD	Philippe	13	13
BASAN	403	
PARAISO	Emile Louis	42	8
PROPARCO	2 498	
MAFFON	Benoît	70	
FMO	3 267	
TOTAL		51 832	13 272 65 104

Les souscripteurs sont tous ici représentés par Madame Céline Bonvalet, prénommée, en vertu de procurations ci-annexées.

Les actions nouvelles ainsi souscrites sont entièrement libérées par un versement en espèces, de sorte que la somme de EUR 40.429.584.- (quarante millions quatre cent vingt-neuf mille cinq cent quatre-vingt-quatre euros) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

L'Assemblée décide d'allouer:

- 10.091.120 Euros (dix millions quatre-vingt-onze mille cent vingt Euros) au capital social de la Société, et
- 30.338.464 Euros (trente millions trois cent trente-huit mille quatre cent soixante-quatre Euros) à la prime d'émission.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, le premier alinéa de l'article 5 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«La Société a un capital social de 80.699.975 Euros (quatre-vingt millions six cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent soixante-quinze) représenté par 520.645 (cinq cent vingt mille six cent quarante-cinq) actions ayant une valeur nominale de cent cinquante-cinq euros (EUR 155,-) par action, entièrement libéré.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de EUR 6.500.-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. BONVALET, A. SIEBENALER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 août 2013. Relation: LAC/2013/38811. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 2 septembre 2013.

Référence de publication: 2013123997/106.

(130151222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2013.

Broad Street Lux2 S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 11.250,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 121.662.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-third day of August.

Before Maître Henri BECK, notary, residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED

BROAD STREET LUX S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies register under number B 119.929,

here represented by Ms. Mariette SCHOU, employee, with professional address at 9, Rabatt, L-6475 Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on August 23, 2013.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of BROAD STREET LUX2 S.à r.l., a société à responsabilité limitée having its registered office at 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with

the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 121.662 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph ELVINGER, notary, residing in Luxembourg, on 18 October 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 29 December 2006 under number 2429. The articles of association of the Company have been amended lastly pursuant to a deed of the same notary on 19 December 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 24 February 2009 under number 406.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to enact the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder decides to increase the Company's share capital by an amount of two thousand sixty-nine pounds sterling and four pence (GBP 2,069.04) in order to raise it from its current amount of nine thousand one hundred eighty pounds sterling and ninety-six pence (GBP 9,180.96) up to eleven thousand two hundred fifty pounds sterling (GBP 11,250) without the issuance of new shares.

The amount of the share capital increase is fully paid up by BROAD STREET LUX S.à r.l. aforementioned through a contribution in kind consisting of a claim held by the Sole Shareholder against the Company in an amount of two thousand sixty-nine pounds sterling and four pence (GBP 2,069.04) (the "Contribution"). The total value of the Contribution of two thousand sixty-nine pounds sterling and four pence (GBP 2,069.04) will be allocated entirely to the share capital.

Evidence of the value of the Contribution has been provided to the undersigned notary.

Second resolution

Following the resolutions here above, the Sole Shareholder resolves to amend the first paragraph of article 5.1 of the articles of association of the Company so that it shall now read as follows:

" **5.1.** The share capital is fixed at eleven thousand two hundred fifty pounds sterling (GBP 11,250) represented by five hundred (500) shares (the "Shares") without nominal value."

Whereof, the present deed is drawn up in Echternach, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the said proxyholder of the party appearing signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-trois août,

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU

BROAD STREET LUX S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social se situe à 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 119.929,

ici représentée par Madame Mariette SCHOU, employée privée, demeurant professionnellement à 9 Rabatt, L-6475 Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé établie le 23 août 2013.

La procuration paraphée ne varietur par la mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, est l'associée unique (l'"Associé Unique") de BROAD STREET LUX2 S.à r.l. (ci-après la "Société"), une société à responsabilité limitée dont le siège social se situe à 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 121.662, constituée par un acte notarié de Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 18 octobre 2006, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations le 29 décembre 2006 sous le numéro 2429. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 19 décembre 2008 par un acte notarié du même notaire, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations le 24 février 2009 sous le numéro 406.

Laquelle comparante, représentant l'intégralité du capital social de la Société, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de deux mille soixante-neuf livres sterling et quatre pence (GBP 2.069,04), afin de le porter de son montant actuel de neuf mille cent quatre-vingt livres sterling et quatre-vingt-seize pence (GBP 9.180,96) à onze mille deux cent cinquante livres sterling (GBP 11.250), sans l'émission de nouvelles parts sociales.

Le montant de l'augmentation du capital a été intégralement payé par BROAD STREET LUX S.à r.l., susnommée, par un apport en nature constitué d'une créance détenue par l'Associé Unique contre la Société d'un montant de deux mille

soixante-neuf livres sterling et quatre pence (GBP 2.069,04) (l'Apport"). Le montant total de l'Apport de deux mille soixante-neuf livres sterling et quatre pence (GBP 2.069,04) sera alloué entièrement au capital social de la Société.

Preuve de la valeur de l'apport en nature a été donnée au notaire soussigné.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'actionnaire unique décide de modifier le premier alinéa de l'article 5.1 des statuts de la Société, dont la formulation sera désormais la suivante:

« **5.1.** Le capital social est fixé à onze mille deux cent cinquante livres sterling (GBP 11.250) représenté par cinq cents (500) parts sociales (les "Parts Sociales") sans désignation de valeur nominale.»

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande de la comparante le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: M. SCHOU, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 28 août 2013. Relation: ECH/2013/1607. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): J.M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 02 septembre 2013.

Référence de publication: 2013124036/94.

(130151244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2013.

Primavera Pain s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2671 Luxembourg, 2, place Virchow.

R.C.S. Luxembourg B 28.218.

L'an deux mille treize, le quatorze août.

Pardevant Maître Robert SCHUMAN, notaire de résidence à Differdange.

ONT COMPARU:

1.- Madame Irène MARTINS MENDES E SILVA, vendeuse, née à São Julião da Figueira da Foz (Portugal), le 6 août 1956 (matricule 1956 0806 429), demeurant à L-3332 Fennange, 30, route d'Esch,

2.- Monsieur Rui Manuel FERNANDES E SILVA, commerçant, né à Alqueidão / Figueira da Foz (Portugal), le 26 août 1954 (matricule 1954 0826 350) demeurant ensemble à L-3332 Fennange, 30, route d'Esch,

3.- La société anonyme INTERTRANSPORT HOLDING S.A., ayant son siège social à L-1140 Luxembourg, 45, route d'Arlon,

Ici représentée par deux de ses administrateurs, à savoir:

Monsieur Romain WAGNER, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon,

Monsieur Jeannot DIDERRICH, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

Mention est faite ici que les comparants sub 1.-et 2.-sont ici représentés par Monsieur Emanuel MARTINS E SILVA, ci-après qualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé lui conférée en date du 6 août 2013, laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lesquels comparants déclarent être les seuls associés de la société à responsabilité limitée PRIMAVERA PAIN S.à r.l., ayant son siège social à L-2671 Luxembourg, 2, Place Virchow,

constituée suivant acte reçu par le notaire Lucien SCHUMAN, alors de résidence à Luxembourg, en date du 27 mai 1988, publié au Mémorial C no 222 en date du 18 août 1988 dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant, alors de résidence à Rambrouch, en date du 11 août 1992, publié au Mémorial C no 571 en date du 4 décembre 1992.

Lesquels associés se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et dont ils déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour au préalable, et ils prennent, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1.- L'assemblée générale décide d'élargir l'objet social et d'ajouter 2^e subséquentement un alinéa à l'article 3 des statuts avec la teneur suivante:

« **Art. 3. (...).** La société a en outre comme objet l'exploitation d'un débit de boissons alcoolisées et non-alcoolisées, ainsi que l'exploitation d'un restaurant.»

2.- L'assemblée générale décide de nommer gérant Monsieur Emanuel MARTINS E SILVA, né à Luxembourg, le 3 juin 1977 (matricule 1977 0603 113), demeurant à L-3641 Kayl, 23, rue du Faubourg pour le domaine d'activité nouvellement créé avec pouvoir d'engager la société valablement en toutes circonstances sous sa signature individuelle pour ce domaine.

Frais

Les frais et charges en rapport avec les présentes resteront à charge de la société.

DONT ACTE, fait et passé à Differdange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connus du notaire par nom, prénom, état ou demeure, il a signé le présent acte avec Nous Notaire.

Signé: Wagner, Diderrich, Martins E Silva, Schuman.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 21 août 2013. Relation: EAC / 2013 / 10957.

Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir à des fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

Differdange, le 30 août 2013.

Référence de publication: 2013124402/53.

(130150715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2013.

Good Flight Sarl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 155.815.

DISSOLUTION

In the year two thousand and thirteen, on the second day of August.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch/Alzette.

There appeared:

EPF Holdings Sarl, with registered office at 2-8 Avenue Charles de Gaulle, L-1653, Luxembourg hereby represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employee, residing professionally at Esch/Alzette, by virtue of a proxy established under private seal.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Which appearing person, has requested the notary to state as follows:

- That the limited company (société anonyme) Good Flight Sarl registered in the Luxembourg Register of Commerce under the section B and the number 155 815, established and with registered office at 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, has been incorporated by a deed of Maître Henri Hellinckx, notary then residing in Luxembourg, dated September 27th, 2010 and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2427 on November 11th, 2010.

- That the share capital of the Company is established at twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500), represented by one hundred (100) shares with a nominal value of one hundred and twenty five euro (EUR 125) each;

- That the sole shareholder owns the totality of shares of the Company;

- That the Company's activities have ceased; that the shareholders decides in general meeting to proceed to the anticipatory and immediate dissolution of the Company;

- That the here represented shareholder appoints Mr Alastair Hammond as liquidator of the Company and said liquidator, in this capacity declares that all the liabilities of the Company have been paid apart from the liability towards the shareholder, which the Sole Shareholder hereby confirm to assume, and that the liabilities in relation of the close down of the liquidation have been duly provisioned; furthermore declares the liquidator that with respect to eventual liabilities of the Company presently unknown that remain unpaid, he irrevocably undertakes to pay all such eventual liabilities; that as a consequence of the above all the liabilities of the company are paid. The liquidation report will remain attached to the present deed;

- That the remaining net assets have been paid to the sole shareholder;
- The declarations of the liquidator have been certificated, pursuant to a report that remains attached as appendix, established by C.A.S. Services S.A., with registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 68.168, appointed as "commissaire-to-the-liquidation" by the shareholders;
- That the liquidation of the Company is done and finalised;
- That full discharge is granted to the Sole Manager of the Company for its mandate.
- That full discharge is also granted to the "commissaire-to-the-liquidation", C.A.S. Services S.A., prenamed;
- That all books and documents of the Company shall be kept for the legal duration of five (5) years at the former registered address of the Company being 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

The bearer of a copy of the present deed shall be granted all necessary powers regarding legal publications and registration.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Drawn up in Esch/Alzette, on the date named at the beginning of the presents.

The document having been read in the language of the person appearing, all of whom are known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

**Follows the translation in French
Suit la traduction française**

L'an deux mil treize, le deux août.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette

A comparu:

EPF Holdings Sarl, avec siège social au 2-8 Avenue Charles de Gaulle, L-1653, Luxembourg
ici représenté par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette, en vertu d'une procuration délivrée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte des parties comparantes et le notaire instrumentaire, demeure annexée au présent acte avec lequel elle est enregistrée.

Lequel comparant, représenté comme il est dit, a exposé au notaire et l'a prié d'acter ce qui suit:

- Que la Société dénommée Good Flight Sarl, société anonyme de droit luxembourgeois, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous la section B et le numéro 155 815, établie et ayant son siège social au 2-8, Avenue Charles de Gaulles, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, a été constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire alors de résidence à Luxembourg en date du 27 septembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2427 du 11 novembre 2010.
- Que le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (12,500.- EUR) représenté par cent (100) parts sociales avec une valeur nominale de cent vingt cinq euros (125.- EUR).
- Que l'actionnaire unique, possède la totalité des actions de la Société.
- Que l'activité de la Société ayant cessé, les actionnaires, siégeant en assemblée générale extraordinaire prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.
- Que les actionnaires, désigne Mr Alastair Hammond comme liquidateur de la Société, que ce dernier en cette qualité déclare que tout le passif de la Société est réglé et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment provisionné; en outre il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et non payés à l'heure actuelle, il assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel; qu'en conséquence tout le passif de ladite Société est réglé. Le rapport du liquidateur reste annexé au présent acte.
- Que l'actif restant est réparti à l'actionnaire unique.
- Que les déclarations du liquidateur ont fait l'objet d'une vérification, suivant rapport en annexe, conformément à la loi, établi par C.A.S. Services S.A., ayant son siège social au 20, Carre Bonn, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 68.168, désigné «commissaire à la liquidation» par l'actionnaire unique de la Société.
- Que partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.
- Que décharge pleine et entière est donnée à l'administrateur unique pour son mandat.
- Que décharge pleine et entière est également accordée au «commissaire à la liquidation», C.A.S. Services S.A., précitée.
- Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans auprès de l'ancien siège social de la Société au 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Le titulaire de la copie du présent acte disposera de tous les pouvoirs nécessaires relatifs aux publications légales et aux formalités.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Il est spécifié qu'en cas de divergences avec la version française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite en langue du pays au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 09 août 2013. Relation: EAC/2013/10663.

Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013124216/104.

(130151251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2013.

Pego SCI, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-6211 Consdorf, 52, Kuelscheier.

R.C.S. Luxembourg E 5.147.

— STATUTS

L'an deux mil treize, le vingt-quatre juillet.

Par devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. Monsieur Jean-Claude GOEDERT, retraité, né le 6 septembre 1952, à Luxembourg, demeurant à L-6211 Consdorf, Kuelscheier 52,

2. Madame Claude PETIT, employée de l'Etat, née le 3 février 1954 à Echternach, demeurant à L-6211 Consdorf, Kuelscheier 52,

3. Mademoiselle Catherine GOEDERT, employée de l'état, née le 4 décembre 1984, à Luxembourg, demeurant à L-6211 Consdorf, Kuelscheier 52,

4. Mademoiselle Noémie GOEDERT, étudiante, née le 5 septembre 1987 à Luxembourg, demeurant à L-6211 Consdorf, Kuelscheier 52.

Les comparants ont demandé au notaire instrumentant d'arrêter comme suit les statuts d'une société civile immobilière qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. La société civile immobilière prendra la dénomination: «PEGO SCI».

Art. 2. La société a pour objet l'acquisition, la vente, la location et la mise en valeur de tous immeubles pour compte propre.

La société pourra effectuer toutes opérations mobilières, immobilières ou financières se rattachant directement ou indirectement à cet objet, de nature à en faciliter la réalisation, plus particulièrement hypothéquer, toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à son crédit objet ou susceptibles de le favoriser, pourvu qu'elles ne soient pas susceptibles de porter atteinte au caractère exclusivement civil de l'activité sociale.

Art. 3. Le siège social est établi dans la Commune de Consdorf.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché par simple décision des associés.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis à donner dans les six premiers mois de l'exercice avec effet au 31 décembre, par lettre recommandée à ses co-associés.

Le ou les associés auront le droit de préférence jusqu'à la fin de l'exercice pour le rachat des parts de l'associé sortant. Les éléments de l'état de situation serviront de base pour la détermination de la valeur des parts à céder.

Art. 5. Le capital social est fixé à mille euros (1.000,-EUR) divisé en cent (100) parts d'intérêts de dix euros (10,-EUR) chacune, réparties comme suit:

1. Monsieur Jean-Claude GOEDERT, prénommé	49
2. Madame Claude PETIT, prénommée	49
3. Mademoiselle Catherine GOEDERT, prénommée	1
4. Mademoiselle Noémie GOEDERT, prénommée,	1

Toutes les parts sont entièrement libérées par des versements en espèces dans la caisse de la société.

Art. 6. Les transmissions des parts s'opéreront en observant l'article 1690 du Code civil. Les parts sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être transmises entre vifs ou pour cause de mort à des tiers ou non-associés, hormis le cas des descendants en ligne directe, qu'avec l'agrément de tous les associés, ces derniers, en cas de refus d'agrément, s'obligent à reprendre les parts moyennant paiement de leur valeur, à fixer par voie d'expertise des éléments de l'état de situation.

Art. 7. Chaque part donne droit à la propriété sociale et dans la répartition des bénéfices à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes.

Art. 8. Dans leurs rapports respectifs les associés sont tenus des dettes de la société chacun dans la proportion du nombre de parts qu'il possède.

Vis-à-vis des créanciers de la société les associés sont tenus de ces dettes conformément à l'article 1863 du Code civil.

Dans tous les actes qui contiendront des engagements au nom de la société, les associés essayeront dans la mesure du possible d'obtenir des créanciers une renonciation formelle au droit d'exercer une action personnelle contre les associés, de telle sorte que lesdits créanciers ne puissent intenter d'action et de poursuite que contre la présente société et sur les biens qui lui appartiennent.

Art. 9. La société ne sera pas dissoute par le décès d'un des associés.

L'incapacité juridique, la faillite, la liquidation judiciaire ou la déconfiture d'un ou plusieurs des associés ne mettront pas fin à la société, qui continuera entre les autres associés.

Chaque part est indivisible à l'égard de la société. Les co-proprétaires indivis sont tenus pour l'exercice de leurs droits de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou par un mandataire commun pris parmi les autres associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part suivent dans quelques mains qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts et aux résolutions prises par l'assemblée générale.

Art. 10. La société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par les associés, qui fixeront leurs pouvoirs et la durée de leur fonction.

Le ou les gérants représenteront la société tant en justice que vis-à-vis de tiers.

Art. 11. Les associés se réunissent toutes les fois que les affaires de la société ou les associés représentant un dixième du capital social le requièrent.

Art. 12. Les convocations des associés ont lieu au moyen de lettres recommandées adressées aux associés quinze jours au moins à l'avance avec indication sommaire de l'objet de la réunion.

Les associés pourront même se réunir sur simple convocation verbale et sans délai, si tous les associés sont présents ou représentés.

Art. 13. Tous les associés ont droit d'assister aux réunions et chacun d'eux peut s'y faire représenter par un mandataire. Aucune décision ne pourra être prise que si au moins la moitié des associés, représentant la moitié des parts émises, est présente ou représentée.

Lorsqu'il s'agira de délibérer dans les cas prévus à l'article 16 ci-après, au moins trois quarts des associés représentant les trois quarts de toutes les parts devront être présents.

Art. 14. Toutes les délibérations sont prises à la majorité des voix des associés présents, sauf ce qui est stipulé aux articles 13 alinéa 2 et 16 où les décisions devront être prises à la majorité des trois quarts.

Chaque associé présent ou représenté a autant de voix qu'il a de parts, sans limitation.

Art. 15. Chaque année, les associés entendent le rapport de la gérance, discutent, approuvent ou redressent les comptes.

Ils autorisent tous actes excédant les pouvoirs du ou des gérants. Ils nomment les gérants et fixent leurs pouvoirs, leur rémunération ainsi que la durée de leur mandat.

Art. 16. Les associés statueront à la majorité des trois quarts des parts émises sur les propositions de modification des statuts, notamment d'augmentation ou de réduction du capital et de la division afférente en parts sociales; de dissolution, de fusion ou scission ou de transformation en société de toute autre forme, d'extension ou de restriction de l'objet social.

Art. 17. Les délibérations des associés sont consignées sur un registre spécial signé par les associés.

Art. 18. La gérance tient une comptabilité régulière des opérations sociales.

Elle établira au 31 décembre.

Les produits nets de la société, constatés par l'état de situation annuelle, déduction faite des frais généraux, des charges sociales et des amortissements, constituent le bénéfice net.

Ce bénéfice, sauf la partie qui serait mise en réserve par les associés, sera distribué entre les associés proportionnellement au nombre des parts possédées par chacun d'eux.

Art. 19. Toutes contestations éventuelles, qui peuvent s'élever entre associés ou entre la société et un associé ou ayant-droit d'associé au sujet des affaires sociales pendant le cours de la société, ou de sa liquidation, sont soumises à la juridiction du tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A cette fin, tout associé ou ayant-droit d'associé doit faire élection de domicile au siège de la société. A défaut de pareille élection de domicile toutes assignations, significations sont valablement faites au parquet du tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg.

VI. Disposition générale.

Art. 20. Les articles 1832 à 1872 du Code civil ainsi que les dispositions de la loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouvent leur application partout, où il n'y est dérogé par les présents statuts.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence aujourd'hui et se termine le 31 décembre 2013.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève à la somme de huit cent cinquante euros (850,-EUR).

Décisions des associés:

Et ensuite les associés, présents et représentés, représentant l'intégralité du capital social se considérant tous comme valablement convoqués se sont réunis en assemblée générale et ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le siège social a été fixé à L-6211 Consdorf, Kuelscheier 52.

2. Sont nommés gérants de la société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Jean-Claude GOEDERT, prénommé, né le 6 septembre 1952, à Luxembourg, demeurant à L-6211 Consdorf, Kuelscheier 52,

- Madame Claude PETIT, prénommée, née le 3 février 1954 à Echternach, demeurant à L-6211 Consdorf, Kuelscheier 52,

- Mademoiselle Catherine GOEDERT, prénommée, née le 4 décembre 1984, à Luxembourg, demeurant à L-6211 Consdorf, Kuelscheier 52,

- Mademoiselle Noémie GOEDERT, prénommée, née le 5 septembre 1987 à Luxembourg, demeurant à L-6211 Consdorf, Kuelscheier 52.

3. La société sera valablement engagée et représentée par la signature conjointe de deux (2) gérants représentant au moins cinquante pourcent (50%) du capital social pour tous les actes y compris ceux de donner hypothèque et mainlevée.

DONT ACTE, fait et dressé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J.C. GOEDERT, C. PETIT, C. GOEDERT, N. GOEDERT, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25/07/2013. Relation: LAC/2013/34770. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 29/08/2013.

Référence de publication: 2013123789/133.

(130150319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2013.

Kyllian Charcot S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4710 Pétange, 14A, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 173.146.

L'an deux mil treize.

Le trente-et-un juillet.

Pardevant Maître Christine DOERNER, notaire de résidence à Bettembourg.

Ont comparu:

1) Madame Edwige Hélène Micheline CERNIGA, salariée, née à Maubeuge (France) le 7 novembre 1973 (No. Matricule 19731107540), épouse de Monsieur Patrice CHARCOT, demeurant à L-4716 Pétange, 35 rue Bommert, ici représentée par son mari:

Monsieur Patrice CHARCOT,

en vertu d'une procuration sous seing privé signée le 31 juillet 2013, laquelle restera attachée à cet acte.

2) Monsieur Patrice CHARCOT, chef cuisinier, né à Moulins (France) le 30 avril 1970 (No. Matricule 19700430912), demeurant à L-4716 Pétange 35 rue Bommert.

3) Monsieur Olivier MARTINY, salarié, né à Mont St. Martin (France) le 18 avril 1984 (No. Matricule 19840418394), demeurant à F-54400 Longwy, 20 rue Albert Thomas.

Lesquels comparants déclarent que la nommée sub 1) est la seule et unique associée de la société à responsabilité limitée «KYLLIAN CHARCOT sàrl» (Matricule 20122447945), avec siège social à L-4601 Differdange, 36 Avenue de la Liberté;

inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 173146;

constituée suivant acte reçu par le notaire Francis Kessler, de résidence à Esch/Alzette, en date du 6 novembre 2012, publié au Mémorial C de 2013, page 3.407.

Lesquels comparants se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution:

Madame Edwige Hélène Micheline CERNIGA, prédite, déclare par les présentes céder et transporter à Monsieur Patrice CHARCOT, ici présent et ce acceptant CINQUANTE (50) parts sociales lui appartenant dans la société à responsabilité limitée «KYLLIAN CHARCOT sàrl».

Cette cession de parts a eu lieu moyennant le prix de SIX MILLE DEUX CENT CINQUANTE EURO (Euro 6.250.-), montant que Madame Edwige Hélène Micheline CERNIGA, reconnaît par les présentes avoir reçu de Monsieur Patrice CHARCOT, ce dont quittance et titre pour solde.

Deuxième résolution:

Madame Edwige Hélène Micheline CERNIGA, prédite, déclare par les présentes céder et transporter à Monsieur Olivier MARTINY, ici présent et ce acceptant CINQUANTE (50) parts sociales lui appartenant dans la société à responsabilité limitée «KYLLIAN CHARCOT sàrl».

Cette cession de parts a eu lieu moyennant le prix de SIX MILLE DEUX CENT CINQUANTE EURO (Euro 6.250.-), montant que Madame Edwige Hélène Micheline CERNIGA, reconnaît par les présentes avoir reçu de Monsieur Olivier MARTINY, ce dont quittance et titre pour solde.

Troisième résolution;

Suite aux prédites de cessions de parts l'intitulé Souscription est à lire comme suit: «Souscription: Le capital a été souscrit comme suit:

1) Monsieur Patrice CHARCOT, prédit, 50 parts	50
2) Monsieur Olivier MARTINY, prédit, 50 parts	50
Total: cent parts sociales	100»

Quatrième résolution:

Les associés décident de transférer le siège social de la société de Differdange à L-4710 Pétange, 14A rue de Luxembourg.

Cinquième résolution:

Suite au prédit transfert de siège social, l'article 3 des statuts est à lire comme suit:

« **Art. 3.** Le siège social est établi à Pétange.».

Sixième résolution:

Les associés acceptent la démission de la gérante Madame Edwige Hélène Micheline CERNIGA, avec effet immédiat et lui donnent décharge.

Septième et Dernière résolution:

Confirmation du gérant technique de la société Monsieur Patrice CHARCOT, chef cuisinier, né à Moulins (France) le 30 avril 1970 (No. Matricule 19700430912), demeurant à L-4716 Pétange 35 rue Bommert.

Est nommé gérant administratif de la société Monsieur Olivier MARTINY, salarié, né à Mont St. Martin (France) le 18 avril 1984 (No. Matricule 19840418394), demeurant à F-54400 Longwy, 20 rue Albert Thomas.

La société est valablement engagée par la signature conjointe des deux gérants.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

125696

Frais:

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison de la présente assemblée générale, s'élèvent approximativement à la somme de MILLE EURO (Euro 1.000.-).

DONT ACTE, fait et passé à Bettembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel.

Signé: Charcot, Martiny, C. Doemer.

Enregistré à Esch/Alzette A.C. le 09 août 2013. Relation: EAC/2013/10604. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande au fin de l'inscription au Registre de Commerce et des Sociétés.

Bettembourg, le 19 août 2013.

Christine DOERNER.

Référence de publication: 2013123935/76.

(130150331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2013.

PFCE Poland I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 180.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 95.700.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-eight of June.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

PFCE Holdco S.à r.l., a company governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register section B under number 95.702, hereby represented by Mrs Corinne PETIT, employee, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on June 10th, 2013.

The said proxy, signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, acting in its capacity as the Sole Shareholder, has requested the undersigned notary to enact the following:

The appearing party is the Sole Shareholder of PFCE Poland I S.à r.l., a société à responsabilité limitée, with registered office in L-2163 Luxembourg, 40, Avenue Monterey, incorporated by deed of Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem on September 12th, 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1058 of October 11th, 2003 and modified last time by deed of the undersigned notary on July 27th, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2259 of September 11th, 2012.

The capital of the company is fixed at one hundred and eighty thousand euro (EUR 180,000) represented by one hundred and eighty (180) shares, with a nominal value of one thousand euro (EUR 1,000) each, entirely paid in.

The Sole Shareholder, represented as above mentioned, has recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1 To insert a new last paragraph in article 24 of the articles of association of the Company, in order to allow the payment of interim dividends;

2 Miscellaneous.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following resolution:

Sole resolution

The Sole Shareholder decide to insert a new last paragraph in article 24 of the Articles of the Company, in order to allow the payment of interim dividends, so that the new last paragraph of article 24 of the Articles shall be read as follows:

« **Art. 24. Allocation of profits. (last paragraph).** The single manager or the managers as appropriate may decide to pay interim dividends to the participants(s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according

to the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended from time to time, or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned may be recovered from the relevant participant(s)".

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand one hundred euro (EUR 1,100).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-huit juin.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

PFCE Holdco S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg inscrite au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B, sous le numéro 95.702, ici représentée par Madame Corinne PETIT, employée, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée à Luxembourg, le 10 juin 2013.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, agissant en sa qualité d'Associée Unique, a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

La société comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée unipersonnelle PFCE Poland I S.à r.l., avec siège social à L-2163 Luxembourg, 40, Avenue Monterey, constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, de résidence à Sanem, en date du 12 septembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1058 du 11 octobre 2003, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 27 juillet 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2259 du 11 septembre 2012.

Le capital social de la société est fixé à cent quatre-vingt mille euros (180.000.- EUR) représenté par cent quatre-vingt (180) parts sociales d'une valeur nominale de mille euros (1.000.- EUR) chacune.

L'Associée Unique, représentée comme indiqué ci-avant, reconnaît avoir été dûment et pleinement informée des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1 Insérer un nouveau dernier paragraphe dans l'article 24 des statuts de la Société, afin de permettre le paiement de dividendes intérimaires;

2 Divers.

L'Associée Unique a requis le notaire soussigné d'acter la résolution suivante:

Résolution unique

L'Associée Unique décide d'insérer un nouveau dernier paragraphe dans l'article 24 des Statuts de la Société, afin de permettre le paiement de dividendes intérimaires, de telle sorte que le nouveau dernier paragraphe de l'article 24 des Statuts se lira comme suit:

« **Art. 24. Répartition des bénéfices. (dernier paragraphe).** Le gérant unique ou les gérants, le cas échéant, peuvent décider de payer des dividendes intérimaires au(x) associé(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation comptable montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve à établir d'après la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée de temps en temps, ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas à des bénéfices effectivement réalisés puissent être récupérées auprès de(s) associé(s).»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

125698

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à mille cent euros (1.100.- EUR).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, notaire le présent acte.

Signé: C. Petit et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 juillet 2013. LAC/2013/31393. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 août 2013.

Référence de publication: 2013123296/110.

(130149831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2013.

Summer Co 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 176.618.

In the year two thousand and thirteen, on the first of August.

Before us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg

THERE APPEARED:

Summer Co 1 S.à r.l., a société à responsabilité limitée, existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and companies' Register under number B 176.612,

here represented by Olivier Harles, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on 1 August 2013.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Summer Co 2 S.à r.l., a société à responsabilité limitée, existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 176.618 incorporated pursuant to a deed of the notary Me Henri Hellinckx, residing in Luxembourg, on 5 April 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 10 June 2013 number 1368 (hereinafter the "Company").

The appearing party, representing the entire share capital and having waived any notice requirement, resolves upon the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder decides to increase the Company's share capital by an amount of sixty-seven thousand five hundred euro (EUR 67,500) so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) up to eighty thousand euro (EUR 80,000) through the issue of sixty-seven thousand five hundred (67,500) new shares, each having a nominal value of one euro (EUR 1).

The sixty-seven thousand five hundred (67,500) new shares issued have been subscribed by the Sole Shareholder for a subscription price of seven hundred eighty-seven thousand five hundred euro (EUR 787,500) (the "Subscription Price").

The Subscription Price has been fully paid up by a contribution in kind to the Company, having a value of seven hundred eighty-seven thousand five hundred euro (EUR 787,500), and consisting in a claim the Sole Shareholder holds, and having a nominal value of seven hundred eighty-seven thousand five hundred euro (EUR 787,500).

Proof of the existence and the value of the above-mentioned contribution have been produced.

The Subscription Price of seven hundred eighty-seven thousand five hundred euro (EUR 787,500) is allocated as follows:

- a. an amount of sixty-seven thousand five hundred euro (EUR 67,500) to the share capital of the Company,
- b. an amount of eight thousand euro (EUR 8,000) to the legal reserve of the Company,
- c. an amount of seven hundred twelve thousand euro (EUR 712,000) to the share premium account of the Company.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the Sole Shareholder decides to amend article 5.1 of the articles of association of the Company which shall be enforced and now reads as follows:

" **Art. 5.1.** The Company's share capital is set at eighty thousand euro (EUR 80,000), represented by eighty thousand shares (80,000) shares having a nominal value of one euro (EUR 1) each."

Costs and Expenses

The costs, expenses, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of this deed are estimated at two thousand two hundred euro (EUR 2,200.-).

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède.

L'an deux mille treize, le premier août.

Par-devant nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Summer Co 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée, existant selon les lois du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 176.612,

ici représentée par Olivier Harles, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 1 août 2013.

La procuration, paraphée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

La partie comparante est l'associé unique (l'«Associé Unique») de Summer Co 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée, existant selon les lois du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 176.618, constituée selon acte reçu par Me Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en date du 5 avril 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 10 juin 2013, n° 1368 (ci-après la «Société»).

La partie comparante représentant l'intégralité du capital social déclare avoir renoncé à toute formalité de convocation et délibère sur les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société par un montant de soixante-sept mille cinq cents euros (EUR 67.500) afin de l'augmenter de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) jusqu'à quatre-vingt mille euros (EUR 80.000) par l'émission de soixante-sept mille cinq cents (67.500) nouvelles parts sociales, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

Les soixante-sept mille cinq cents (67,500) nouvelles parts sociales ont été souscrites par l'Associé Unique pour le prix de sept cent quatre-vingt-sept mille cinq cents euro (EUR 787.500) (le «Prix de souscription»).

Le Prix de souscription a été intégralement libérée par un apport en nature à la Société, ayant une valeur de sept cent quatre-vingt-sept mille cinq cents euro (EUR 787.500) et consistant en une créance détenue par l'Associé Unique et ayant une valeur de sept cent quatre-vingt-sept mille cinq cents euros (EUR 787.500).

La preuve de l'existence et de la valeur de cet apport a été produite.

Le Prix de Souscription de sept cent quatre-vingt-sept mille cinq cents euro (EUR 787.500) est alloué de la manière suivante:

- a. un montant de soixante-sept mille cinq cents euros (EUR 67.500) au capital social de la Société,
- b. un montant de huit mille euros (EUR 8.000) à la réserve légale de la Société,
- c. un montant de sept cent douze mille euros (EUR 712.000) au compte de prime d'émission de la Société.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

” **Art. 5.1.** Le capital souscrit est fixé à quatre-vingt mille euros (EUR 80.000) représenté par quatre-vingt mille (80.000) parts sociales d’une valeur nominale d’un euro (EUR 1) chacune.”

Frais et Dépenses

Le montant des frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature qui incombe à la Société en raison de cet acte est évalué à environ deux mille deux cents euros (EUR 2.200,-).

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l’anglais, déclare qu’à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d’une traduction en français; et qu’à la demande de la même partie comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L’acte ayant été lu au mandataire de la partie comparante connu du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Harles, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 09 août 2013. Relation: EAC/2013/10644.

Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2013123345/109.

(130149865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2013.

Trina Solar (Luxembourg) Overseas Systems S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 178.419.

In the year two thousand and thirteen, on the thirty-first on July.

Before the undersigned Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

JIANGSU TRINA SOLAR POWER DEVELOPMENT COMPANY LIMITED, a limited liability company governed by the laws of the People’s Republic of China, having its registered office at 2 Tian He Road, Trina PV Park, Xinbei District, Changzhou, Jiangsu, 213031 People’s Republic of China, registered with the Changzhou Administration for Industry and Commerce Hi-Tech District (Xinbei) Branch under the number 320407000205871 (the "Sole Shareholder"),

here represented by Mrs Andrea DONDER, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Changzhou on 31 July 2013,

The proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

Such appearing party, represented as above-mentioned, has requested the undersigned notary to enact the following:

The appearing party is the Sole Shareholder of Trina Solar (Luxembourg) Overseas Systems S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, a share capital of TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EUROS (EUR 12,500.-), registered with the Registre de commerce et des sociétés, Luxembourg under the number B 178419 (the "Company"), incorporated under Luxembourg law by a deed of the undersigned notary on 28 June 2013, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The articles of incorporation of the Company (the "Articles of Incorporation") have not yet been amended.

Such appearing party, represented as stated here above, has declared and requested the undersigned notary to state that the agenda of the extraordinary general meeting of the Sole Shareholder of the Company is worded as follows:

Agenda:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of FIVE MILLION ONE HUNDRED EIGHTY-SIX THOUSAND EIGHT HUNDRED EUROS (EUR 5,186,800.-) by creating and issuing FIVE MILLION ONE HUNDRED EIGHTY-SIX THOUSAND EIGHT HUNDRED (5,186,800) new shares with a par value of ONE EURO (EUR 1.-) each (the "Shares"), having the same rights as the existing shares of the Company in order to increase the share capital of the Company from TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EUROS (EUR 12,500.-) to FIVE MILLION ONE HUNDRED NINETY-NINE THOUSAND THREE HUNDRED EUROS (EUR 5,199,300.-);

2. Subscription and payment of the newly issued Shares by the Sole Shareholder;

3. Amendment of the first paragraph of article 5 of the Articles of Incorporation as follows:

« **Art. 5. Issued capital.** The issued capital of the Company is set at FIVE MILLION ONE HUNDRED NINETY-NINE THOUSAND THREE HUNDRED EUROS (EUR 5,199,300.-) divided into FIVE MILLION ONE HUNDRED NINETY-

NINE THOUSAND THREE HUNDRED (5,199,300) shares with a nominal value of ONE EURO (EUR 1.-) each, all of which are fully paid up."

4. Authorisation of the board of managers of the Company to execute and deliver, under their joint signature, on behalf of the Company, each with full power of substitution, any documents necessary or useful in connection with the filing and registration required by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg regarding the above resolutions and, in particular, to register the newly issued Shares in the register of the Company;

5. Miscellaneous.

The Sole Shareholder of the Company, having recognised to be fully informed of the foregoing agenda and having waived convening notices, then passed the following resolutions:

First resolution

It is hereby resolved to increase the share capital of the Company by an amount of FIVE MILLION ONE HUNDRED EIGHTY-SIX THOUSAND EIGHT HUNDRED EUROS (EUR 5,186,800.-) by creating and issuing the Shares, having the same rights as the existing shares of the Company in order to increase the share capital of the Company from TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EUROS (EUR 12,500.-) to FIVE MILLION ONE HUNDRED NINETY-NINE THOUSAND THREE HUNDRED EUROS (EUR 5,199,300.-).

Subscription - Payment

Thereupon the Sole Shareholder of the Company, duly represented as stated above, declared to fully subscribe the Shares, and to make a payment in full for such Shares.

The amount of FIVE MILLION ONE HUNDRED EIGHTY-SIX THOUSAND EIGHT HUNDRED EUROS (EUR 5,186,800.-) is to be allocated to the nominal capital amount of the Company.

Second resolution

Thereupon, it is hereby resolved to accept the aforementioned subscription and contribution. As a result of the above share capital increase, it is recorded that the shareholding in the Company is as follows: JIANGSU TRINA SOLAR FIVE MILLION ONE POWER DEVELOPMENT HUNDRED NINETY-NINE COMPANY LIMITED THOUSAND THREE HUNDRED (5,199,300) shares.

Third resolution

As a result of the above it is hereby resolved to amend the first paragraph of article 5 of the Articles of Incorporation as follows:

" **Art. 5. Issued capital.** The issued capital of the Company is set at FIVE MILLION ONE HUNDRED NINETY-NINE THOUSAND THREE HUNDRED EUROS (EUR 5,199,300.-) divided into FIVE MILLION ONE HUNDRED NINETY-NINE THOUSAND THREE HUNDRED (5,199,300) shares with a nominal value of ONE EURO (EUR 1.-) each, all of which are fully paid up."

Fourth resolution

It is hereby resolved to authorise the board of managers of the Company to execute and deliver, under their joint signature, on behalf of the Company, each with full power of substitution, any documents necessary or useful in connection with the filing and registration required by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg regarding the above resolutions and, in particular, to register the newly issued Shares in the register of the Company.

Expenses

The amount of the costs, expenses, fees and charges, of any kind whatsoever, which are due from the Company or charged to it as a result of the present deed are estimated at approximately five thousand euro.

The undersigned notary who knows and speaks English, stated that on request of the appearing person(s), the present deed has been worded in English followed by a French version; on request of the same person(s) and in case of discrepancies between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof, this notarial deed was drawn up in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder of the appearing persons, the proxy-holder signed together with the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le trente et un juillet.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

JIANGSU TRINA SOLAR POWER DEVELOPMENT COMPANY LIMITED, une limited liability company de droit de la République Populaire de Chine, ayant son siège social au 2 Tian He Road, Trina PV Park, Xinbei District, Changzhou, Jiangsu, 213031 République Populaire de Chine, enregistrée auprès de Changzhou Administration for Industry and Commerce Hi-Tech District (Xinbei) Branch sous le numéro 320407000205871 (l'«Associé Unique»),

ici représentée par Madame Andrea DONDER, juriste, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Changzhou le 31 juillet 2013.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ce qui suit:

La comparante est l'associé unique de Trina Solar (Luxembourg) Overseas Systems S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, un capital social de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500,-), inscrite au Registre de commerce et des sociétés, Luxembourg sous le numéro B 178419 (la «Société»), constitué sous le droit luxembourgeois par acte reçu par le notaire soussigné en date du 28 juin 2013, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Les statuts de la Société (les «Statuts») n'ont pas encore été modifiés.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter que l'agenda de l'assemblée générale extraordinaire de l'Associé Unique de la Société est comme suit:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société à concurrence d'un montant de CINQ MILLIONS CENT QUATRE-VINGT-SIX MILLE HUIT CENTS EUROS (EUR 5.186.800,-) par la création et l'émission de CINQ MILLIONS CENT QUATRE-VINGT-SIX MILLE HUIT CENTS (5.186.800) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de UN EURO (EUR 1,-) chacune (les «Parts»), ayant les mêmes droits que les parts sociales existantes de la Société, pour le porter de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500,-) à CINQ MILLIONS CENT QUATRE-VINGT-DIX-NEUF MILLE TROIS CENTS EUROS (EUR 5.199.300,-);

2. Souscription et libération des Parts nouvellement émises par l'Associé Unique;

3. Modification du premier paragraphe de l'article 5 des Statuts comme suit:

« **Art. 5. Capital émis.** Le capital émis de la Société est fixé à CINQ MILLIONS CENT QUATRE-VINGT-DIX-NEUF MILLE TROIS CENTS EUROS (EUR 5.199.300,-) divisé en CINQ MILLIONS CENT QUATRE-VINGT-DIX-NEUF MILLE TROIS CENTS (5.199.300) parts sociales ayant une valeur nominale d'UN EURO (EUR 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.»

4. Autorisation du conseil de gérance de la Société agissant collectivement à signer et émettre par sa seule signature au nom de la Société, chacun avec plein pouvoir de substitution, tout document nécessaire ou utile en relation avec l'inscription et l'enregistrement requis par la loi du Grand Duché de Luxembourg au sujet des résolutions ci-dessus et, plus particulièrement, d'inscrire les Parts nouvellement émises dans le registre de la Société;

5. Divers.

L'Associé Unique de la Société, après s'être déclaré parfaitement informé de l'ordre du jour ci-avant exposé et après avoir renoncé aux formalités de convocation, a alors pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social souscrit de la Société à concurrence d'un montant de CINQ MILLIONS CENT QUATRE-VINGT-SIX MILLE HUIT CENTS EUROS (EUR 5,186,800,-) par la création et l'émission des Parts, ayant les mêmes droits que les parts sociales existantes de la Société, pour le porter de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500,-) à CINQ MILLIONS CENT QUATRE-VINGT-DIX-NEUF MILLE TROIS CENTS EUROS (EUR 5,199,300,-).

Souscription - Libération

Ensuite, l'Associé Unique de la Société, dûment représenté comme précisé précédemment, déclare souscrire les Parts et libérer les dites Parts.

Le montant de CINQ MILLIONS CENT QUATRE-VINGT-SIX MILLE HUIT CENTS EUROS (EUR 5,186,800,-) doit être affecté au capital social de la Société.

Deuxième résolution

Partant, il est décidé d'accepter la souscription et libération dont il a été question ci-avant. En conséquence de la présente augmentation de capital, il est constaté que les parts sociales de la Société sont réparties comme suit:

JIANGSU TRINA SOLAR CINQ MILLION CENT POWER QUATRE-VINGT-DIX-NEUF DEVELOPMENT MILLE TROIS CENTS COMPANY LIMITED (5,199,300) shares

Troisième résolution

En conséquence des résolutions prises ci-avant, il est décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des Statuts comme suit:

« **Art. 5. Capital émis.** Le capital émis de la Société est fixé à CINQ MILLIONS CENT QUATRE-VINGT-DIX-NEUF MILLE TROIS CENTS EUROS (EUR 5.199.300,-) divisé en CINQ MILLIONS CENT QUATRE-VINGT-DIX-NEUF MILLE TROIS CENTS (5.199.300) parts sociales ayant une valeur nominale d'UN EURO (EUR 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.»

Quatrième résolution

Il est décidé d'autoriser le conseil de gérance de la Société agissant collectivement à signer et émettre par sa seule signature au nom de la Société, chacun avec plein pouvoir de substitution, tout document nécessaire ou utile en relation avec l'inscription et l'enregistrement requis par la loi du Grand-Duché de Luxembourg au sujet des résolutions ci-dessus et, plus particulièrement, d'inscrire les Parts nouvellement émises dans le registre de la Société.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ cinq mille euros.

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, a déclaré par la présente qu'à la demande de la comparante, le présent acte a été rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la demande de la même comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, le mandataire des comparantes a signé avec le notaire soussigné le présent acte.

Signé: A. DONDER, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 2 août 2013. Relation: EAC/2013/10290. Reçu soixante-quinze (Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2013123383/165.

(130149548) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2013.

Lazio S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4761 Pétange, 59, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 179.787.

— STATUTS

L'an deux mille treize, le neuf août.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

A COMPARU:

La société anonyme "PRIMECITE INVEST S.P.F. S.A.", avec siège social à L-4761 Pétange, 59, route de Luxembourg, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 32.079,

ici représentée aux fins des présentes par son administrateur-délégué Monsieur Pascal WAGNER, comptable, demeurant professionnellement à Pétange.

Laquelle comparante a requis le notaire soussigné de dresser acte d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de «LAZIO S.A.».

Art. 2. Le siège de la société est établi à Pétange.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège social pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique à tout autre endroit à l'intérieur de la commune du siège social.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires par décision de l'assemblée des actionnaires décidant comme en matière de modification des statuts.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se seront produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que

toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La société a également pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur, l'échange, la négociation, la location et la vente de tous biens immobiliers bâtis ou non bâtis.

La société peut réaliser son objet directement ou indirectement en son nom propre ou pour le compte de tiers, seule ou en association, en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

La société peut emprunter sous toutes les formes et accorder tous cautionnements ou garanties.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et accomplir toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, commerciales ou industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet.

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (€ 31.000.-), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (€310.-) chacune.

Les actions sont au porteur ou nominatives au choix de l'actionnaire dans les limites prévues par la loi.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Le capital social pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

En cas d'augmentation du capital social, des droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale, pour un terme ne pouvant dépasser six années et en tout temps révocables par elle.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration pourra être limitée à un (1) membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Le nombre d'administrateurs, la durée de leur mandat et leurs émoluments sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

Les administrateurs sortants sont rééligibles.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président et s'il le décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. Le premier président pourra être désigné par l'assemblée générale. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration se réunit sur la convocation faite à la demande d'un administrateur au siège social sauf indication contraire dans les convocations.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis, étant entendu qu'un administrateur peut représenter plus d'un de ses collègues. Pareil mandat doit reproduire l'ordre du jour et peut être donné par lettre, télégramme ou télex, ces deux derniers étant à confirmer par écrit.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des votants.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par deux administrateurs ou par un ou plusieurs mandataires désignés à ces fins.

Lorsque la société comprend un actionnaire unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la société et son administrateur ayant eu un intérêt opposé à celui de la société.

Art. 10. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique sont investis des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être des actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur, et en cas de pluralité d'administrateurs, soit par la signature conjointe de deux administrateurs dont obligatoirement celle de l'administrateur-délégué, soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué dans les limites de ses pouvoirs.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale.

Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social ou à tout autre endroit, tel qu'indiqué dans la convocation, le troisième mercredi du mois de juin à 11.00 heures.

Si la date de l'assemblée extraordinaire tombe un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration, respectivement l'administrateur unique ou par le(s) commissaire(s).

Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le dixième du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

L'assemblée des actionnaires délibérera et prendra ses décisions conformément aux dispositions légales en vigueur au moment de la tenue de l'assemblée.

Année sociale - Répartition des Bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique établit les comptes annuels dans les formes prévues par la loi. Il les remet un mois avant l'assemblée générale ordinaire aux commissaires.

Art. 19. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et amortissements, forme le bénéfice net de la société.

Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital souscrit.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra sous l'observation des règles y relatives et recueillant les approbations éventuellement nécessaires en vertu de la loi, verser des acomptes sur dividende.

La société pourra acquérir ses propres actions en observant toutefois à ce sujet les conditions et limitations prévues par la loi.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. Sauf dissolution judiciaire, la dissolution de la société ne peut résulter que d'une décision prise par l'assemblée générale dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Par dérogation à l'article 18, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2013 et par dérogation à l'article 15, la première assemblée annuelle se tiendra en 2014.

125706

Souscription - Libération

Toutes les actions ont été souscrites par la société «PRIMECITE INVEST S.P.F. S.A.», préqualifiée.

Ces actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que le montant de trente et un mille euros (€ 31.000.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article vingt-six de la loi 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille deux cent cinquante euros (€ 1.250.-).

Décisions de l'actionnaire unique

Et aussitôt l'actionnaire unique a pris les résolutions suivantes:

1) L'actionnaire unique décide de nommer un administrateur unique, à savoir Monsieur Pascal WAGNER, comptable, né à Pétange le 8 février 1966, demeurant professionnellement à L-4761 Pétange, 59, route de Luxembourg.

2) L'actionnaire unique décide de nommer un commissaire aux comptes, à savoir:

La société à responsabilité limitée "SOCIETE DE Gestion INTERNATIONALE S.à r.l.", avec siège social à L-4761 Pétange, 59, route de Luxembourg, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 77.606.

3) Les mandats de l'administrateur et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2019.

4) Le siège de la société est fixé à L-4761 Pétange, 59, route de Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: WAGNER, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 19 août 2013. Relation: CAP/2013/3180. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés.

Bascharage, le 27 août 2013.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2013123452/164.

(130148935) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2013.

MEP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 9.985.400,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 107.163.

—
EXTRAIT

Il résulte de conventions de transferts de parts sociales prenant effet au 18 juin 2013 que M. Ezequiel Szafir Holcman et M. Anselm van den Auwelant ont transféré des parts sociales de la Société de la manière suivante:

- M. Ezequiel Szafir Holcman a transféré à:

* M. Fernando Sáenz Oller, associé de la Société: 15'800 parts sociales préférentielles de classe C2 de la Société;

* Mme Berta Escudero Pereira, associée de la Société: 15'800 parts sociales préférentielles de classe C2 de la Société;

* M. Juan Carlos Escribano García, associé de la Société: 7'791 parts sociales préférentielles de classe C2 de la Société;

* M. Luis Gonzalez Herrero, associé de la Société: 289 parts sociales de classe B1, 289 parts sociales de classe B2, 289 parts sociales de classe B3, 289 parts sociales de classe B4 et 15'800 parts sociales préférentielles de classe C2 de la Société.

- M. Anselm van den Auwelant a transféré à:

* M. Fernando Sáenz Oller, associé de la Société: 289 parts sociales de classe B1, 289 parts sociales de classe B2, 289 parts sociales de classe B3 et 289 parts sociales de classe B4 de la Société;

* Mme Berta Escudero Pereira, associée de la Société: 289 parts sociales de classe B1, 289 parts sociales de classe B2, 289 parts sociales de classe B3 et 289 parts sociales de classe B4 de la Société;

* M. Marcos Gómez García, associé de la Société: 560 parts sociales de classe B1, 560 parts sociales de classe B2, 560 parts sociales de classe B3 et 560 parts sociales de classe B4 de la Société;

* M. Juan Carlos Escribano García, associé de la Société: 1'868 parts sociales de classe B1, 1'868 parts sociales de classe B2, 1'868 parts sociales de classe B3 et 1'868 parts sociales de classe B4 de la Société;

Il résulte d'une convention de transferts de parts sociales prenant effet au 12 juillet 2013 que M. Ezequiel Szafir Holcman et M. Anselm van den Auwelant ont transféré des parts sociales de la Société de la manière suivante:

- M. Ezequiel Szafir Holcman a transféré 306 parts sociales de classe B1, 306 parts sociales de classe B2, 306 parts sociales de classe B3, 306 parts sociales de classe B4 et 88.809 parts sociales préférentielles de classe C2 de la Société à Tuera 16 S.A., S.C.R. de Régimen Simplificado ayant son siège social au 32 Calle Padilla, 28006 Madrid, Espagne, et immatriculée auprès du Registre de Commerce de Madrid sous le numéro M-499554;

- M. Anselm van den Auwelant a transféré 1'094 parts sociales de classe B1, 1'094 parts sociales de classe B2, 1'094 parts sociales de classe B3 et 1'094 parts sociales de classe B4 de la Société à Tuera 16 S.A., S.C.R. de Régimen Simplificado, précitée.

Il en résulte, qu'à compter du 12 juillet 2013, le capital de la Société est réparti comme suit:

Nom	Type et nombre de parts sociales							
	A	B1	B2	B3	B4	C1	C2	Total
Permira Europe II L.P.1	107 900	450	450	450	475	972 122	1 634	1 083 481
Permira Europe II L.P.2	168 775	750	750	750	775	1 520 500	2 556	1 694 856
Permira Europe II C.V.3	7 150	25	25	25	0	64 326	108	71 659
Permira Europe II C.V.4	10 700	50	50	50	25	96 488	162	107 525
Permira Europe II								
Co-Investment Scheme	2 875	25	25	25	0	25 854	44	28 848
Schroder Ventures Investments Limited	11 600	25	25	25	50	104 530	176	116 431
PAI Europe IV A FCPR	34 550	150	150	150	125	311 248	523	346 896
PAI Europe IV B FCPR	122 550	500	500	525	525	1 104 122	1 856	1 230 578
PAI Europe IV B5 FCPR	2 300	0	0	0	25	20 814	35	23 174
PAI Europe IV B6 FCPR	60 900	275	275	275	250	548 698	922	611 595
PAI Europe IV B7 FCPR	2 300	0	0	0	25	20 814	35	23 174
PAI Europe IV C FCPR	44 675	200	200	200	200	402 484	678	448 637
PAI Europe IV C2 FCPR	23 125	100	125	100	100	208 136	350	232 036
PAI Europe IV D FCPR	13 975	75	50	50	50	125 876	212	140 288
PAI Europe IV D2 FCPR	4 625	25	25	25	25	41 628	69	46 422
CVC European Equity Partners III L.P.	254 850	1 100	1 100	1 100	1 100	2 324 214	3 907	2 587 371
CVC European Equity Partners III Parallel Fund - A L.P.	5 175	25	25	25	25	47 326	79	52 680
CVC European Equity Partners III Parallel Fund - B L.P.	5 175	25	25	25	25	47 326	80	52 681
CVC Europe Enterprise (Domestic) L.P.	3 825	25	25	25	25	34 846	59	38 830
CVC Europe Enterprise (Cayman) L.P.	13 150	50	50	50	50	119 772	201	133 323
Coral Feeder L.P.	23 075	100	100	100	100	210 336	354	234 165
Société Générale Bank & Trust S.A.	3 750	0	0	0	0	0	0	3 750
Tuera 16 S.A., S.C.R. de Régimen Simplificado	0	1 400	1 400	1 400	1 400	0	88 809	94 409
Fernando Sáenz Oiler	0	512	512	512	512	0	65 300	67 348
Diego Charola García	0	0	0	0	0	0	36 000	36 000
Berta Escudero Pereira	0	289	289	289	289	0	78 800	79 956
Marcos Gomez García	0	2 330	2 330	2 330	2 330	0	76 500	85 820
Juan Carlos Escribano García	0	3 936	3 936	3 935	3 936	0	142 791	158 534
Luis González Herrero	0	512	512	512	512	0	65 300	67 348
Jaume Miquel Naudi	0	1 646	1 646	1 647	1 646	0	81 000	87 585
TOTAL	927 000	14 600	14 600	14 600	14 600	8 351 460	648 540	9 985 400

Eddy Perrier
Gérant de classe A

Référence de publication: 2013123937/80.

(130150419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2013.

Phoenix Patrimoine Investments, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 179.866.

— STATUTS

L'an deux mille treize, le trente juillet.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

1 «Goudsmit & Tang Management Company S.à r.l.» ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 41.819; et

2. «ABC Import-Export S.à r.l.», ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 24.112,

Ici représentée par Mme Virginie, PIERRU, clerc de notaire, en vertu de deux (2) procurations données sous seing privé en date du 25 juillet 2013.

Lesquelles comparantes, représentées comme ci-avant, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre elles:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de «PHOENIX PATRIMOINE INVESTMENTS».

Le siège social est établi dans la Commune de Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la Société est illimitée. La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La société a pour objet l'activité d'agent commercial, la recherche et l'identification d'opportunités d'investissements et la recherche de solutions de financements, l'assistance, dans la cadre d'entreprises, de particuliers, ou d'organismes sociaux ainsi que toutes prestations de services et actes de commerce et conseils en rapport avec cette activité.

En outre, la société pourra exercer toute autre activité commerciale à moins que celle-ci ne soit pas spécialement réglementée.

La société pourra également avoir comme activité l'agent immobilier, la promotion immobilière, l'acquisition et la vente d'immeubles et de tous autres droits immobiliers, la prise respectivement la mise en location de biens meubles et immeubles, la gérance ou la gestion de patrimoines mobiliers et immobiliers. En général, la société pourra faire toutes transactions commerciales connexes, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet ou à tout autre objet social similaire ou susceptible d'en favoriser l'exploitation et le développement.

La société a encore pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission d'obligations ou de billets.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son projet.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), divisé en mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (31,- EUR) chacune.

Art. 4. Les actions sont toutes au porteur.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2 de la Loi.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'Assemblée Générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

Art. 5. La Société est administrée par un Conseil composé de trois (3) membres au moins, actionnaires ou non, nommés par un terme qui ne peut excéder six (6) ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une poste d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement.

Toutefois tant qu'il n'y aura qu'un seul actionnaire la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre.

Art. 6. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. Le premier président sera désigné par l'assemblée générale. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par écrit, télégramme, télécopie, ou par tout autre moyen de télécommunication informatique agréé.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 7. Toute décision du conseil est prise à la majorité des voix présentes ou représentées. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 8. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 9. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 10. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société.

Art. 11. La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs.

Tant qu'il n'y aura qu'un seul membre du conseil d'administration la société est engagée en toutes circonstances par sa seule signature.

La signature d'un seul administrateur sera toujours suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 12. La société est surveillée par un commissaire nommé par l'assemblée générale qui fixe sa rémunération. La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Il ne pourra cependant dépasser six années.

Art. 13. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 14. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège de la société ou à l'endroit indiqué dans la convocation, le premier mercredi du mois de juin à 14.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 15. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le commissaire. Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le dixième (1/10) du capital social.

Art. 16. Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 18. Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de pertes et profits. Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire aux commissaires.

L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra avec l'approbation du commissaire aux comptes et sous l'observation des règles y relatives, verser des acomptes sur dividendes.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital, sans que le capital exprimé ne soit réduit.

Art. 19. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 20. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2013.
2. La première assemblée générale ordinaire aura lieu en 2014.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les mille (1.000) actions ont toutes été souscrites comme suit:

1) «Goudsmit & Tang Management Company S.à r.l.», prénommée,	500
2) «ABC Import-Export S.à r.l.», prénommée,	500
Total:	1.000

Toutes les mille (1.000) actions ont été libérées par apport en numéraire à raison de cent pour cent (100%), de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève approximativement à la somme de mille euros (1.000,- EUR).

Résolutions des actionnaires

Les actionnaires, représentées comme ci-avant et représentant l'intégralité du capital social, ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui du commissaire aux comptes à un (1).
2. Sont nommés administrateurs de la Société:
 - M. Philippe MATHIS, née le 29 mars 1958 à Longeville-Les-Metz (France), demeurant au 33 rue Sainte Pierre, F-57000 Metz (France);
 - M. Patrick MOZZI, né le 23 octobre 1956 à Mulhouse (France), demeurant au 9bis, rue des 3 Evêchés, F-54770 laitre sous Amanche (France); et
 - M. Jean-Jacques AXELROUD, né le 21 octobre 1944 à Nancy (France), demeurant au 89A avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg.
3. Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes de la Société:
 - «Fiduciaire BEFAC Expertise Comptables et Fiscales S.à r.l.», ayant son siège au 25A boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg B 45 066.
4. Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes s'achèveront à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2019.
5. Le siège social de la société est établi à L-2449 Luxembourg, 25A Boulevard Royal.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire Paul DECKER, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparantes, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: V.PIERRU, P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 01/08/2013. Relation: LAC/2013/35971. Reçu 75,- € (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26/08/2013.

Référence de publication: 2013123795/167.

(130150415) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2013.

Hupah Investor Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 166.403.

RECTIFICATION

In the year two thousand and thirteenth, on the twenty-sixth day of August.

Before Maître Edouard DELOSCH, notary, residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1. Me Nicolas Gauzès, lawyer, professionally residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

acting as proxyholder of the Shareholder of Hupah Investor Holdings S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 59, rue de Rollingergrund, L-2240 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of the undersigned notary, of 28 December 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, under number 625 of 9 March 2012 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 166.403 (the "Company"), the articles of incorporation of which have for the last time been amended by deed of the undersigned notary, residing in Diekirch, on 19 December 2012,

by virtue of a proxy given under private seal remained attached to the deed of the undersigned notary, of 19 December 2012, registered in Diekirch, on 21 December 2012, Relation: DIE/2012/15348, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 342 of 12 February 2013, filed with the Register of commerce and companies on 2 January 2013 under reference L120226793 (the "Notarial Deed").

The said appearing person, acting in his above stated capacity, has requested the undersigned notary to record his declarations and statements as follows:

- that one clerical error appears in the Notarial Deed, in the French version, in relation to the corporate capital resulting from the capital increase. The corporate capital resulting from the capital increase indeed amounted to USD 51,964,865.50 instead of USD 51.964.965,50 as stated in the Notarial Deed.

That as a consequence, on page 7 (French version) of the Notarial Deed, the amended article 5 of the articles of incorporation of the Company under the fourth resolution shall be corrected so that it shall instead read as follows:

« **Art. 5. Capital Emis.** Le capital émis de la Société s'élève à cinquante-et-un millions neuf cent soixante-quatre mille huit cent soixante-cinq mille dollars des Etats-Unis d'Amérique et cinquante centimes (USD 51.964.865,50), divisé en dix millions trois cent quatre-vingt-douze mille neuf cent soixante-quatorze (10.392.974) parts sociales de catégorie A (les «Parts Sociales de Catégorie A»), dix millions trois cent quatre-vingt-douze mille neuf cent soixante-quatorze (10.392.974) parts sociales de catégorie B (les «Parts Sociales de Catégorie B»), dix millions trois cent quatre-vingt-douze mille neuf cent soixante-quatorze (10.392.974) parts sociales de catégorie C (les «Parts Sociales de Catégorie C»), dix millions trois cent quatre-vingt-douze mille neuf cent soixante-quatorze (10.392.974) parts sociales de catégorie D (les «Parts Sociales de Catégorie D»), dix millions trois cent quatre-vingt-douze mille neuf cent soixante-treize (10.392.973) parts sociales de catégorie E (les «Parts Sociales de Catégorie E»), dix millions trois cent quatre-vingt-douze mille neuf cent soixante-treize (10.392.973) parts sociales de catégorie F (les «Parts Sociales de Catégorie F»), dix millions trois cent quatre-vingt-douze mille neuf cent soixante-treize (10.392.973) parts sociales de catégorie G (les «Parts Sociales de Catégorie G»), dix millions trois cent quatre-vingt-douze mille neuf cent soixante-treize (10.392.973) parts sociales de catégorie H (les «Parts Sociales de Catégorie H»), dix millions trois cent quatre-vingt-douze mille neuf cent soixante-treize (10.392.973) parts sociales de catégorie I (les «Parts Sociales de Catégorie I»), dix millions trois cent quatre-vingt-douze mille neuf cent soixante-treize (10.392.973) parts sociales de catégorie J (les «Parts Sociales de Catégorie J»), d'une valeur nominale de zéro dollar des Etats-Unis d'Amérique et cinquante centimes (USD 0,50) chacune, toutes sont entièrement libérées».

The said appearing person, acting in his above stated capacity, declared that all other articles and clauses of the Notarial Deed remain unchanged and the same appearing person has required the notary to mention the present rectification wherever necessary.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille treize, le vingt-sixième jour d'août.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Maître Nicolas Gauzès, Avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire de l'associé unique de Hupah Investor Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de cinquante et un millions huit cent quatre-vingt mille quatre cent soixante-dix dollars des Etats-Unis d'Amérique et cinquante cents (USD 51.881.470,50), dont le siège social est au 59, rue de Rollingergrund, L-2240 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte du notaire soussigné, du 28 décembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 625 du 9 mars 2012, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 166.403 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire soussigné, notaire de résidence à Diekirch, en date du 19 décembre 2012,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, restée annexée à un acte rédigé par le notaire soussigné, le 19 décembre 2012, enregistré à Diekirch, le 21 décembre 2012, Relation: DIE/2012/15348, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 342 du 12 février 2013, déposé au Registre de Commerce et des Sociétés en date du 2 janvier 2013 sous la référence L120226793 Acte Notarié»).

Lequel comparant, agissant en sa susdite qualité, a requis le notaire soussigné de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

- qu'une erreur de plume s'est glissée dans l'Acte Notarié, dans la version française, concernant le montant du capital social résultant d'une augmentation de capital. Le montant du capital social résultant de l'augmentation de capital s'élevait en effet à USD 51.964.865,50 au lieu de USD 51.964.965,50 comme déclaré dans l'Acte Notarié.

En conséquence, à la page 7 (version française) dudit Acte Notarié, l'article 5 modifié des statuts de la Société sous la quatrième résolution doit être corrigé afin qu'il soit dorénavant rédigé comme suit:

« **Art. 5. Capital Emis.** Le capital émis de la Société s'élève à cinquante-et-un millions neuf cent soixante-quatre mille huit cent soixante-cinq mille dollars des Etats-Unis d'Amérique et cinquante centimes (USD 51.964.865,50), divisé en dix millions trois cent quatre-vingt-douze mille neuf cent soixante-quatorze (10.392.974) parts sociales de catégorie A (les «Parts Sociales de Catégorie A»), dix millions trois cent quatre-vingt-douze mille neuf cent soixante-quatorze (10.392.974) parts sociales de catégorie B (les «Parts Sociales de Catégorie B»), (10.392.974) parts sociales de catégorie C (les «Parts Sociales de Catégorie C»), dix millions trois cent quatre-vingt-douze mille neuf cent soixante-quatorze (10.392.974) parts sociales de catégorie D (les «Parts Sociales de Catégorie D»), dix millions trois cent quatre-vingt-douze mille neuf cent soixante-treize (10.392.973) parts sociales de catégorie E (les «Parts Sociales de Catégorie E»), dix millions trois cent quatre-vingt-douze mille neuf cent soixante-treize (10.392.973) parts sociales de catégorie F (les «Parts Sociales de Catégorie F»), dix millions trois cent quatre-vingt-douze mille neuf cent soixante-treize (10.392.973) parts sociales de catégorie G (les «Parts Sociales de Catégorie G»), dix millions trois cent quatre-vingt-douze mille neuf cent soixante-douze (10.392.972) parts sociales de catégorie H (les «Parts Sociales de Catégorie H»), dix millions trois cent quatre-vingt-douze mille neuf cent soixante-douze (10.392.972) parts sociales de catégorie I (les «Parts Sociales de Catégorie I»), dix millions trois cent quatre-vingt-douze mille neuf cent soixante-douze (10.392.972) parts sociales de catégorie J (les «Parts Sociales de Catégorie J»), d'une valeur nominale de zéro dollar des Etats-Unis d'Amérique et cinquante centimes (USD 0,50) chacune, toutes sont entièrement libérées».

Lequel comparant, agissant en sa susdite qualité, déclare que tous les autres articles et rubriques de ladite assemblée générale extraordinaire restent inchangés et il a prié le notaire de faire mention de la présente rectification partout où besoin sera.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation en langue française donnée à la personne comparante, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: N. GAUZES, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 28 août 2013. Relation: DIE/2013/10555. Reçu douze (12.-) euros.

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 30 août 2013.

Référence de publication: 2013124236/102.

(130150724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2013.